

J. ROCH

EMPLOI DU TEMPS ET ORGANISATION
DU TRAVAIL AGRICOLE DANS UN
VILLAGE WOLOF MOURIDE :
KAOSSARA (BAOL - SENEGAL)

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER
Centre de DAKAR

Juillet 1969

EMPLOI DU TEMPS

ET ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE

dans un village Wol f Mouride :

KAOSSARA (BAOL-SENEGAL)

Jean ROCH,

O. R. S. T. O. M. juillet 1969.

DE30.184

ROC

TABLE DES MATIERES

	Pages
- Introduction	1
- Chapitre 1 : objet et procédure de l'enquête, Les difficultés théoriques et pratiques rencontrées	2
Section 1 : L'objet de l'enquête	2
Section 2 : Techniques de l'enquête	4
Section 3 : Problèmes théoriques soulevés par l'étude du temps de travail	6
- Chapitre 2 : Le village de Kaossara marabout et paysans	9
Section 1 : Le village : présentation sommaire	9
Section 2 : Le marabout	12
Section 3 : Les paysans de Kaossara Présentation des familles enquêtées	14
- Chapitre 3 : L'effort agricole : son rythme et son intensité	21
Section 1 : Le rythme de l'effort agricole	21
Section 2 : La mesure de l'effort agricole global	25
- Chapitre 4 : L'organisation du travail agricole chez les <u>Baye-FALL</u>	30
Section 1 : Le travail agricole individuel	34
Section 2 : Le travail agricole collectif	39
A/ Le champ de l'animation	40
B/ L'entraide agricole : les <u>Santaané</u>	41
C/ Le travail pour le marabout	45
- Conclusion	55
- Annexe	57
- Bibliographie	64

I N T R O D U C T I O N

Cette enquête se fixe les mêmes buts et utilise les mêmes moyens que celles menées par Philippe COUTY et Juan COPANS respectivement à Darou Rahmane II et Missirah. Les 3 villages font partie d'une région écologique homogène et sont tous situés dans l'arrondissement de Ndam (Baol).

Mon étude ne concerne que le travail agricole, car je n'ai pu m'installer à Kaossara qu'en début de saison des pluies. L'enquête ne porte donc que sur le second semestre de l'année 1968 qui coïncide avec la période de pleine activité agricole. Je manque par contre de l'information nécessaire pour traiter les occupations non agricoles, exercées principalement en saison sèche, surtout pendant les mois de Janvier, Février et Mars.

Je ne reprendrai pas les arguments en faveur de l'étude détaillée du travail en pays mouride (1). J'indiquerai seulement quelles sont à mon sens les deux questions majeures qu'elle soulève. La première concerne l'importance relative du "surtravail" dont bénéficient les marabouts. La seconde, plus importante encore, est celle-ci : le système des prestations de travail gratuit consenties par les talibés (2) est-il en mesure de modifier le mode de production agricole dans la partie du bassin arachidier contrôlée par la confrérie mouride ? Il importe donc non seulement de mesurer l'emprise exercée par les marabouts sur la production agricole, mais encore d'analyser les fondements et le contenu des rapports de production observés pour interpréter s'ils se rattachent ou non au même système productif. On sera donc en présence ou d'une structure intégrée ou au contraire de différents secteurs de l'activité productive qui n'entretiennent entre eux aucune relation nécessaire et n'interfèrent pas. Dans le second cas, on constaterait l'incapacité du mouridisme à se constituer en société globale, puisqu'on pourrait isoler les institutions spécifiques du mouridisme de celles plus générales qu'on rencontre à la fois chez les mourides et dans l'ensemble du territoire Sénégalais.

(1) cf. COUTY 1969, B, introduction

(2) Les talibés sont les fidèles de la communauté mouride. Ils sont disciples d'un marabout, auquel ils sont liés par un engagement personnel, appelé dyebalu.

Chapitre 1

Objet et procédure de l'enquête

Les difficultés théoriques et pratiques rencontrées

Section 1 : L'objet de l'enquête.

Le travail agricole est le principal facteur de production dans la société sénégalaise. A ce titre, il s'impose déjà comme un objet de recherche privilégié. La nécessité d'une telle étude s'affirme encore plus quand il s'agit de la société mouride.

1/ Toute la bibliographie relative au mouridisme, fort nombreuse et de valeur très inégale, aborde inévitablement la question du travail sous deux aspects.

- Elle rappelle d'une part que le fondateur de la confrérie, Amadou Bamba, ainsi que ses successeurs, considèrent le travail, plus encore que la prière, comme la pierre angulaire de la doctrine musulmane. C'est ce qui vaut au lecteur quelques poncifs bien établis tels que : le mouridisme c'est la "sanctification par le travail", "rédemption par le travail" etc.

- Le second thème favori de la littérature relative à la confrérie est encore plus marqué : il fait allusion à la pratique qui résulterait de la doctrine qui précède, selon laquelle les talibés mourides seraient des travailleurs acharnés, tenus notamment de consentir un "surtravail" gratuit considérable en faveur de leurs marabouts.

Une pareille insistance ne pouvait manquer de nous amener à vérifier si l'enseignement d'Amadou Bamba et la pratique des fidèles justifient ce qui est dit et écrit à propos du travail chez les mourides. Philippe COUTY s'est attaché à l'analyse de la doctrine (3). Quant à la pratique, seule une analyse détaillée de l'emploi du temps paysan pouvait apporter le minimum d'informations nécessaires en fixant notamment l'intensité globale des prestations de travail et leur répartition. L'enquête menée à Kaossara, comme celles menées à Darou Rahmane II et Missirah cherchera à donner la mesure aussi précise que possible d'un phénomène qu'on traite généralement sans le connaître, à partir d'informations superficielles ou de sources datées de plusieurs dizaines d'années.

2/ Les paysans mourides affirment eux-mêmes que leur salut dépend de leur acharnement au travail, ainsi que l'aurait enseigné le fondateur de la confrérie. En revanche, ils ignorent à peu près tout de l'enseignement mystique d'Amadou Bamba,

(3) cf. COUTY 1969, A

Ceci parce qu'ils sont illettrés la plupart du temps, et incapables de connaître directement la pensée religieuse du fondateur. Ainsi la pratique religieuse des mourides s'analyse essentiellement comme une pratique sociale qui valorise le travail. Le cas extrême est représenté par les Baye-Fall, disciples de Cheikh Ibra FALL, le plus fidèle compagnon d'Amadou Bamba. Le village de Kaossara, cadre de cette enquête, est précisément composé de Baye-Fall. J'ai pu vérifier qu'à leurs yeux l'observation correcte de l'Islam se réduit à quelques règles de conduite très élémentaires qu'on peut exprimer de la façon suivante : ^{croire}~~croire~~ en un Dieu unique qui est Allah (4), reconnaître que Mohammed est son prophète, travailler et obéir fidèlement à son marabout. Toutes les interviews que j'ai multipliées dans ce sens m'ont confirmé que les Baye-Fall non seulement n'observent ni le jeûne du Ramadan, ni les prières rituelles, ni ne vont à la Mecque en pèlerinage, mais encore affirment qu'ils ont été nommément dispensés de toute pratique cultuelle par Amadou Bamba lui-même. Les mourides non Baye-Fall, sans doute moins laxistes dans leur comportement religieux, sont eux-mêmes considérés par les Musulmans intégristes comme un mouvement peu orthodoxe, voire traités d'hérétiques.

Il existe bien entendu des musulmans lettrés chez les mourides, capables de lire et d'enseigner le coran : on rencontre donc des hommes bien informés des prescriptions coraniques. Ils sont cependant la minorité ; la grande masse des fidèles est constituée d'hommes frustes, dont l'attachement à l'Islam s'exprime avant tout dans la vie quotidienne, principalement dans le travail. Cette circonstance a été bien exploitée par les leaders du mouvement qui ont appelé leurs talibés à leur consacrer gratuitement une partie de leur force de travail. On reconnaîtra ainsi dans toute la région mouride deux secteurs bien distincts de l'activité productive : l'un est celui de la production familiale qui présente les mêmes caractères à travers tout le territoire sénégalais, l'autre est spécifique au mouridisme et comprend l'ensemble des prestations de travail gratuit consenties par les fidèles en faveur de leur marabout. On est ainsi en présence d'une division sociale du travail propre au mouridisme.

(4) prononcé Yallah par les Wolofs

Section 2 : Techniques d'enquête.

Difficultés théoriques et pratiques rencontrées.

L'objet de l'enquête consiste à repérer l'ensemble des formes du travail agricole dans le village de Kaossara et d'en donner la mesure la plus précise possible. Le procédé obligatoire était ainsi l'utilisation de questionnaires spécialisés passés périodiquement tout au long de la saison agricole. Faute de pouvoir couvrir l'ensemble de la population, j'ai dû retenir quelques familles seulement. Deux types de questionnaires étaient utilisés, l'un relatif au travail de l'exploitation familiale⁰, l'autre concernant le travail collectif, qu'il s'agisse de l'entraide agricole ou des prestations de travail au marabout. Les questionnaires étaient passés par enquêteur résidant dans le village. Concrètement les opérations se déroulaient comme suit :

1/ questionnaires relatifs au travail de l'exploitation familiale : l'enquêteur passait chaque soir dans le 8 carrés choisis, dont 4 seulement seront évoqués ici. Il s'agit donc d'un procédé rétrospectif, rassemblant pour chaque actif les renseignements les plus détaillés possible : indication de l'horaire de travail individuel pour chaque opération culturale (avec inscription du terme vernaculaire pour éviter toute confusion), et pour chaque parcelle avec mention de l'instrument de travail utilisé. On obtient ainsi les imputations essentielles pour obtenir un tableau complet des échanges de travail dans le carré.

2/ questionnaires relatifs au travail collectif :

Ils sont passés chaque fois qu'une occasion de travail collectif se présente et comportent les mêmes renseignements que le relevé précédent. Seule la périodicité du passage de l'enquêteur varie.

La technique utilisée présente bien sûr de nombreux inconvénients :

- 1/ la méthode rétrospective entraîne de nombreuses distorsions :
- l'enquêteur est amené à remplir les questionnaires de manière automatique et approximative de telle sorte qu'il est nécessaire de recouper fréquemment les renseignements du questionnaire par enquête personnelle.
 - les enquêtés sont souvent fatigués en fin de journée et tendent à répondre schématiquement, sans entrer dans le détail. En outre, comme il est fréquent, tous les membres du carré ne sont pas présents chaque soir au moment du passage de l'enquêteur ; celui-ci s'adresse donc le plus souvent à une seule personne, généralement au chef de carré , qui parle pour lui-même... et pour tous les autres.

2/ Problème de l'évaluation du temps de travail et de sa mesure :

Outre l'imprécision due à l'aspect rétrospectif du questionnaire, l'estimation du temps de travail pose des problèmes difficiles. Faut-il compter ou non les déplacements comme temps de travail ? Le temps de présence sur le champ est-il intégralement consacré au travail ? Ici, l'horaire de travail établi par questionnaire concernera seulement l'occasion de travail, déplacements compris. Ainsi les emplois du temps dont il est question dans cette enquête doivent être interprétés comme des estimations entachées de différentes erreurs : la mesure du temps de travail est laissée à l'appréciation des enquêtés ; si elle est inexacte, elle n'est pas non plus aberrante, car les paysans ont différents repères d'appréciation du temps, tels que la position du soleil, le rythme des occupations sociales dans le village etc... D'autre part ils apprécient le temps de travail de la manière la plus compréhensive en imputant dans le travail agricole toutes les occupations comprises depuis le départ au champ jusqu'au retour dans la concession. Les renseignements recueillis seraient certainement trop imprécis pour une étude de la productivité du travail. Par contre, ils permettent de fonder des appréciations valables concernant la répartition du travail, soit en fonction du caractère individuel ou collectif, soit en fonction des principaux bénéficiaires. Le projet principal de cette enquête est avant tout d'établir des imputations de temps, non de calculer le rendement du travail.

3/ Difficultés d'imputation des parcelles.

Dans certains cas, il est difficile de déterminer quel est le bénéficiaire de telle ou telle parcelle cultivée. Il n'y a pas de difficultés pour l'arachide : chaque actif cultive sa (ou ses) parcelle(s) et dispose de sa récolte. Par contre, on ne sait pas toujours distinguer les bénéficiaires de la récolte de mil. Très souvent, les parcelles de mil seront attribuées nominalement au chef de carré, alors qu'il s'agit en réalité d'une parcelle collective dont la récolte servira à la nourriture de la famille. Dans certains cas au contraire le mil est approprié individuellement : tel est le cas par exemple de la parcelle de mil cultivée par Serigne N'DIAYE (voir chapitre 4, section 1), qui vend sa récolte au chef de carré. De même très souvent les femmes vendent aux commerçants la petite récolte de leur parcelle de mil : elles en font souvent bénéficier leur famille, achetant par exemple du sucre ou du café dont chacun aura sa part, mais elles peuvent aussi affecter cette recette à la satisfaction de besoins personnels.

Plusieurs informateurs, hommes et femmes, ont essayé de m'expliquer comment est appropriée la récolte de mil. Il en ressort que le mil est parfois approprié personnellement, encore qu'il s'agisse la plupart du temps d'une culture communautaire.

Parallèlement à la technique du questionnaire, il était naturellement indispensable de procéder à une enquête extensive par interviews. Les questionnaires ne permettent en effet que d'observer la répartition de l'effort individuel à partir de cas particuliers, mais ils ne donnent aucune information sur l'extension temporelle et spatiale de chaque institution étudiée. Ainsi, il importe d'apprécier le rendement global de chacune d'elles, en considérant le nombre des prestataires concernés. Ces renseignements dépassent le contexte villageois et ne peuvent être obtenus que par entretiens approfondis auprès d'informateurs qualifiés : chef de village, notables, fondateurs du village, personnalités extérieures au village.

Section 3 : Problèmes théoriques soulevés par l'étude du temps de travail.

On ne peut étudier le travail abstraitement. Il faut donc fixer une norme qui consiste à définir les possibilités de la force de travail. Pour ma part j'ai retenu les mêmes conventions que COUTY et COPANS, d'une part parce qu'elles me paraissent réalistes, ensuite pour comparer immédiatement mes résultats aux leurs. J'ai ainsi choisi comme maximum théorique la journée de travail de 8 heures avec un jour de congé hebdomadaire : les wolofs ne travaillent généralement pas le lundi ni pendant les fêtes musulmanes. Il convient bien sûr d'éliminer les journées pendant lesquelles l'enquêteur n'a pu remplir les questionnaires : le cas ne s'est produit que les 15 et 16 août pour 2 des familles enquêtées et pour le 16 août seulement pour les 2 autres familles, ce qui n'a pas d'incidence sur les résultats (les relevés portent sur tout le second semestre de l'année 1968, commençant précisément le 24 juin 1968 et se terminant en fin de saison agricole).

Je prends ainsi comme référence le nombre de jours ouvrables, ce qui exclut les lundis et le jour de la korité, qui marque la fin du Ramadan, qui tombait le 26 décembre pendant l'année 1968. Il faut déduire de ce chiffre les quelques questionnaires manquants (1 ou 2 jours selon les familles pendant le mois d'août) pour obtenir le nombre de jours ouvrables recensés (J. O. R.) qui constituent l'étalon de mesure de l'effort agricole.

La norme de travail ainsi établie ^{servira} à fixer l'intensité de l'effort agricole à partir d'un calcul simple, qui consiste à rapporter l'horaire de travail fourni à l'horaire de travail théoriquement possible. On aborde en même temps la notion fondamentale du sous-emploi longuement évoquée dans l'étude de Monique LACOMBE (5). Il est en effet indispensable d'évoquer le problème du sous-emploi agricole dans un pays comme le Sénégal, où les con-

(5) cf. LACOMBE 1967, pages 21 à 24

ditions naturelles interdisent le plein emploi de la force de travail agricole. Il suffira de rappeler que le début de l'année civile, tout le premier trimestre et même au-delà, coïncide avec un repos agricole forcé dans la plupart des régions du pays c'est la période de saison sèche pendant laquelle aucune plante cultivée ne peut pousser, pendant laquelle il n'est pas encore opportun de commencer les opérations de préparation du sol (débroussaie, désouchage, fumure...). Monique LACOMBE a clairement posé tous les termes du problème ; il serait superflu d'y revenir. Par contre, il est permis de ne pas la suivre dans ses conclusions. Elle calcule en effet un maximum de travail théoriquement possible, auquel elle rapporte le travail effectivement réalisé, ce qui lui permet d'obtenir un solde qu'elle appelle "Sous-emploi". Il s'agit bien sûr d'une quantité d'heures qui pourraient théoriquement être utilisées à des fins productives. Mais est-il permis de l'interpréter comme elle le fait, quand elle affirme : "cette recherche du temps de travail et du temps disponible repose sur l'idée qu'il existe une importante épargne cachée dans les pays sous-développés : les millions de journées inemployées par la population rurale. Le sous-emploi rural représente une force de travail qui pourrait être mobilisée en vue de contribuer à résoudre les problèmes de la formation du capital, problème si aigu dans ce pays, par la mise en oeuvre de travaux productifs amenant la croissance économique" Je pense en effet qu'il s'agit le plus souvent de temps irrémédiablement perdu, car dans les conditions présentes (cf. la clause "rebus sic stantibus" chère aux économistes) et pour assez longtemps sans doute, la main d'oeuvre paysanne sénégalaise n'a pas la possibilité de travailler, à la fois à cause de la rareté des occasions de travail, et par manque de qualification. Le sous-emploi dont il est question ne peut pas s'analyser comme du "temps disponible" s'agissant de paysans illettrés, privés avant longtemps d'autres aptitudes que celles de cultivateurs de mil et d'arachide. Personnellement je considère que tout le travail agricole disponible est correctement utilisé dans le Sénégal actuel et que traiter du "sous-emploi" revient simplement à donner la mesure des impossibilités présentes. Chez les Mourides particulièrement, qui s'opposent encore aujourd'hui avec succès à la scolarisation des campagnes, on ne voit pas le moyen pratique d'éviter le chômage forcé du plus grand nombre pendant plusieurs mois de l'année.

La mesure du travail agricole soulève une difficulté d'un autre ordre : où commence et où s'arrête le travail agricole ? On peut estimer que le travail productif cesse à la récolte, mais on pourrait également imputer dans le travail agricole toutes les opérations de transport des arachides à la coopérative et le conditionnement des produits : mise en sacs, criblage de l'arachide à la coopérative, pilage du mil. Bref, il faudrait logiquement considérer

toutes les opérations nécessaires pour transformer la production brute en produit marchand. On observe par exemple que si le cycle végétal du mil est sensiblement plus court que celui de l'arachide, le mil demande par contre beaucoup plus de travail que l'arachide pour devenir un produit fini prêt à la vente : le pilage du mil est une opération longue et pénible qu'il est difficile de recenser. En effet, il s'agit d'un produit essentiellement auto-consommé : le pilage se fait souvent au jour le jour. Rien de tel avec l'arachide qui est conditionnée le plus rapidement possible pour la vente à la coopérative. Il est ainsi quelque peu arbitraire de comparer des temps de travail entre deux spéculations (mil et arachide) produites dans les conditions aussi différentes. J'ai donc limité mon enquête à la seule mesure du temps de travail agricole "^{stricto sensu} ~~stricto sensu~~", c'est-à-dire jusqu'à la récolte incluse. Il est certain que ce point de vue tend à minimiser le temps de travail consacré au mil et qu'il faudrait une année complète d'observation et une enquête approfondie du travail féminin pour apprécier l'importance réelle de la culture du mil dans l'emploi du temps paysan.

Le village de Kaossara : marabout et paysans.

Section 1 - Le village : présentation sommaire.

Kaossara est situé dans l'arrondissement de N'Dame, dans la région du Baol. Le village ^{est} à égale distance de la capitale religieuse du Mouridisme le bourg de Touba (à 15 kilomètres à l'Est de Kaossara à vol d'oiseau) et du chef lieu du département, la petite ville de M'backé (à 15 kilomètres au Sud de Kaossara à vol d'oiseau). La route goudronnée la plus proche passe à 8 kilomètres au Nord-Est du village, qui reste facilement accessible par piste.

Les communications sont faciles : on atteint Dakar en 3 heures de voiture (210 kilomètres); d'autre part, la proximité de centres secondaires bien équipés dispense Kaossara d'avoir une infrastructure commerciale et artisanale d'importance; quelques boutiquiers et réparateurs suffisent, il n'existe pas de marché. Kaossara est donc avant tout un village de cultivateurs,

Les infrastructures indispensables sont peu nombreuses. Kaossara les possède toutes aujourd'hui. Il existe une coopérative qui commercialise l'arachide. D'autre part, les villageois disposent maintenant d'un forage profond (avec château d'eau) qui leur permet d'avoir de l'eau toute l'année. Le forage étant éloigné de 2 kilomètres, les ménagères utilisent aussi l'eau des 2 puits installés depuis longtemps déjà au coeur du village. Kaossara fait donc partie des villages privilégiés qui n'ont aucun problème d'approvisionnement en eau. Tel n'était pas le cas au moment de la fondation : les villageois devaient alors effectuer des marches harassantes pour aller quérir l'eau à Niaye et Ngabou, respectivement distants de 10 et 15 kilomètres !

- Taille du village :

Kaossara est d'une taille supérieure à la moyenne des villages de l'arrondissement. Le répertoire des villages établi par le Ministère du Plan et de l'Équipement en 1964 dénombrait 151 villages dans l'arrondissement de N'Dame, parmi lesquels Kaossara se situait au 17^{ème} rang par l'importance de la population.

J'ai effectué un recensement complet en 1968, car les données administratives ne concernent pratiquement que la population adulte (c'est-à-dire les contribuables). Mes renseignements ne portent que sur les villageois groupés à Kaossara et ne tiennent pas compte des isolés vivant à plus de 2 kilomètres de l'agglomération villageoise : celle-ci compte 58 carrés, dont la population se répartit comme suit :

Répartition de la population à Kaossara en
1968

	Nombre de personnes recensées	%
Population totale	389	100,0
Population active	276	70,9
- Hommes	142	
- Femmes	134	
Population inactive	113	29,1
- Garçons	58	
- Filles	55	

Remarques : Je définis comme personne active toute personne âgée de 15 ans au moins. J'ai inclus les vieillards, d'ailleurs peu nombreux, parmi les actifs : en effet les paysans wolofs ne connaissent pas d'âge de retraite et travaillent tant qu'il en ont la force.

Les inactifs représentent la population infantine jusqu'à 15 ans, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas en mesure d'exercer une activité autonome. Ils commencent cependant très tôt à faire leur apprentissage du travail agricole en aidant les parents dès le plus jeune âge (à Kaossara, aucun enfant ne fréquente l'école primaire, quoiqu'il existe une école dans le village voisin de Touba FALL).

S'agissant d'une enquête agricole en pays mouride, le chiffre le plus important du tableau ci-dessus est le nombre d'actifs masculins : Ce sont les hommes en effet qui fournissent le plus gros effort agricole, ce sont eux aussi qui travaillent le plus souvent pour le marabout. Les actifs masculins représentent un peu plus du tiers de la population totale, soit 36,5 % exactement.

J'ajouterai encore deux remarques :

1/ La population, tant chez les adultes que chez les jeunes se répartit également par sexe, moitié d'hommes moitié de femmes.

2/ Le pourcentage de la population de moins de 15 ans s'explique à la fois par la date récente de la fondation du village et par le mode particulier de cette fondation : Kaossara a été créé il y a quelques décades, à partir d'une migration d'hommes, adultes célibataires ; beaucoup d'entre eux se sont mariés assez récemment. Ceci explique le déséquilibre relatif de la répartition par âges : le pourcentage de jeunes n'atteint pas 30 %. On rap-

prochera ce résultat de ceux obtenus par le docteur CANTRELLE dans la région de Niakhar Paos-Koto (Sine-Saloum) : "la ^{proportion} ~~proportion~~ des moins de 15 ans est la même dans les deux zones, 44 %". (On peut penser que la répartition de la population par âge à Kaossara n'a donc pas atteint son niveau d'équilibre et que la ^{proportion} ~~proportion~~ des jeunes dans la population devrait augmenter progressivement.

- le mode de fondation de Kaossara

Kaossara est l'un nombreux villages fondés par le plus fidèle disciple d'Amadou Bamba, Cheikh Ibra FALL, promu Cheikh (7) par le fondateur de la confrérie. Il était l'organisateur d'une tendance particulière du mouvement : les Baye-Fall. Ceux-ci sont en quelque sorte les radicaux de la confrérie, réputés pour leur sens de l'organisation et ^{leur} ~~leur~~ attachement fanatique à leurs marabouts.

La zone contrôlée par les Baye Fall se situe dans l'Ouest de l'arrondissement de N'Dame autour des villages de Touba Fall, Kaossara, Guebe Fall, Darou Khafor, Ngaye, Darou Rahmane Fall. Ces villages sont dirigés par les fils de Cheikh Ibra Fall, soit directement, soit par leurs hommes de confiance.

Les modalités de la fondation des villages mourides dans cette région du Baol présentent partout les mêmes caractères. Ces traits communs sont les suivants :

1/ les villages mourides du Baol sont de fondation récente, un demi-siècle au plus. Beaucoup, parmi lesquels Kaossara, ont été créés autour de l'année 1930,

2/ les marabouts mourides de la première génération pionnière se sont partagés le territoire à conquérir en grande zones d'influence. Chacun procédait au recrutement de quelques dizaines (parfois quelques centaines) de talibés et partaient avec eux installer des dahras (8) dans les Terres Neuves. Il s'agissait presque uniquement d'hommes adultes célibataires. Cependant après quelques années, lorsque le premier débroussage de la forêt était accompli, les talibés retournaient se marier dans leur région d'origine et revenaient s'installer ensuite avec leurs femmes. Le dahra se transformait donc progressivement en village normal, mais restait toujours dirigé par le marabout, devenu chef de terre. Celui-ci attribuait à chacun une parcelle, tout en conservant la meilleure partie des terres pour lui.

.../...

(6) cf. CANTRELLE, 1966, page 25

(7)

(8) Le dahra est une communauté agraire, formée par les fidèles d'un marabout.

3/ La transformation du dahra en village s'est accompagnée d'un changement dans l'organisation du travail : au lieu de travailler exclusivement pour leur marabout, les paysans se sont mis à travailler avant tout pour leur propre compte. Cependant, ils ont continué à servir des prestations de travail gratuit à leur marabout, en travaillant sur son exploitation ou en cultivant des champs collectifs à son profit.

4/ La conquête du Baol par les mourides n'a pas été sans difficultés. En effet les "Terres Neuves" du Baol n'étaient pas des Terres vides : elles étaient déjà occupées par une population d'éleveurs semi-nomades, les Peuls. Les Mourides se sont imposés par la force, grâce à leur nombre et à leur organisation. Les Peuls furent contraints de fuir, tantôt sans combattre comme à Kaossara, tantôt au contraire après de furieuses batailles au coupe-coupe. Les Peuls qui vivent encore dans le Baol se souviennent encore de la violence exercée par Serigne Modou Moustapha M'BACKE, premier khalife des Mourides et fils d'Amadou Bamba. Celui-ci fit même appel à l'administration pour faire emprisonner les Peuls qui lui résistaient : ce fut le cas à Darou Rahmane II, où de solides inimitiés continuent à opposer le marabout aux éleveurs Peuls demeurés dans la région. A Kaossara, comme je l'ai dit, il y eut un accord négocié, fixant à chacune des parties en conflit une zone d'influence précise.

Tels sont les traits généraux de la conquête mouride dans le Baol. Je ne traiterai pas ici des circonstances particulières de la fondation de Kaossara : elle ne diffère guère de ce qui s'est passé dans les autres villages de la région. Je signalerai seulement que la fondation de Kaossara s'est effectuée en 2 temps :

- De 1926 à 1931, Cheikh Ibra FALL est venu lui-même installer des talibés pour débrousser la forêt. Ceux-ci restaient cultiver pendant l'hivernage et repartaient ensuite dans leur famille.

- A partir de 1931, les talibés se sont définitivement fixés à Kaossara, sous la direction de l'actuel marabout, Serigne Assane FALL, fils de Cheikh Ibra.

L'origine du nom de Kaossara serait celle-ci : "le marabout a nommé son village ainsi parce qu'il y avait un bel arbre au centre du village ; il y avait un grand trou dans le tronc, contenant de l'eau fraîche : on pouvait s'y désaltérer en buvant cette "eau fraîche. Tel est l'origine du nom du village" (d'après Saliou NIANG, l'un des fondateurs survivants).

- section 2 = le marabout.

Serigne Ibra FALL, le marabout qui dirige aujourd'hui le village, est l'un des fils de Cheikh Ibra FALL. Il est né à St-Louis il y a 67 ans. Il fait partir des grands marabouts de la confrérie mouride, quoique ne faisant partie de la famille d'Amadou Bamba : il compte des centaines (voire des milliers) de talibés à travers tout le Sénégal, contrôlant directement

ou indirectement plusieurs villages. A Kaossara, il jouit d'une autorité absolue : c'est l'un de ses hommes de confiance, Adama DIOP, qui occupe les fonctions de chef de village, mais il n'est que le préposé du marabout, auquel il rend compte de tout. Serigne Assane FALL, dit-on, aurait des talibés jusqu'au Sénégal Oriental et même en Gambie.

Le marabout ne réside pas à Kaossara, vivant dans la ville de Thiès dans le quartier Baye-Fall dénommé "Thiès-Kaossara". Il vient parfois à Kaossara rendre visite à ses disciples, à l'occasion des fêtes musulmanes le plus souvent : il reçoit "l'adiyia" qui est ^{un} don en argent ou en nature offert au marabout par ses talibés. Quoiqu'il réside rarement dans le village, Serigne Assane FALL y possède une très belle demeure en dur, d'un luxe inhabituel pour une résidence de brousse. En son absence, sa concession est habitée par une trentaine de personnes au moins, parmi lesquelles... ses 13 femmes de Kaossara (!) et quelques hommes de confiance. Leur nourriture est assurée par le marabout, qui possède un grenier bien garni de mil et de riz : la gestion du grenier est confiée à Cheikh Ibra NIANG, qui est l'un des 58 chefs de carré de Kaossara.

Bref, malgré son absentéisme, Serigne Assane FALL est le maître incontesté de Kaossara : il dispose d'une autorité absolue, bien informé des activités de ses fidèles par ses hommes de confiance, qu'il convoque fréquemment à Thiès pour leur donner ses instructions.

Serigne Assane FALL ne cultive pas : il se contente de superviser le travail de ses dépendants. De plus, il se sent dégagé de toute pratique et de tout enseignement religieux, car les Baye-Fall marabouts compris, ne prient pas : leur fonction dans le mouvement mouride est en quelque sorte de constituer la garde prétorienne du khalife des Mourides et de se tenir à sa disposition. Ce statut peut paraître singulier, car on imagine mal ce que représente un marabout qui n'observe pas les prescriptions coraniques et n'enseigne pas ses disciples.

J'ai interrogé les paysans pour tenter de connaître la nature de l'engagement qui les lie à leur marabout. Tous m'ont affirmé que la médiation du marabout était nécessaire pour gagner le Paradis, qu'il tenait son autorité de sa seule qualité de fils de Cheikh Ibra FALL, premier compagnon d'Amadou Bamba. Serigne Assane FALL entretient les mêmes relations avec le khalife actuel du mouvement, comptant parmi ses principaux lieutenants : ce statut suffit sans doute à lui conférer une autorité que personne ne conteste.

Le marabout est un homme à l'aspect débonnaire, assez bon vivant. Il aime plaisanter. Quand il vient à Kaossara, les villageois cessent toute activité et se précipitent à son domicile pour l'honorer, s'agenouillant respectueusement devant lui. Le marabout sait être familier ou distant selon les

circonstances. Il vit dans l'aisance et n'a aucun problème matériel, ce qui paraît lui suffire ; il n'a, semble-t-il, aucune velléité de participer au développement de son pays : il accepte bien l'expérience de vulgarisation agricole entreprise par la S. O. D. E. V. A., mais il ne fait rien de particulier pour la favoriser. C'est un notable, dont la richesse est affectée avant tout à des fins personnelles et aux fins du mouvement : on peut penser qu'il consomme sa richesse plus qu'il ne l'investit.

Section 3 : les paysans de Kaossara.

Présentation des 4 familles choisies pour l'étude de l'emploi du temps agricole.

A/ Quelques remarques d'ensemble sur la paysannerie de Kaossara.

Les habitants de Kaossara sont tous cultivateurs, mais certains exercent des métiers secondaires. Ceux-ci sont parfois réservés à des gens de condition castée, tels les métiers de forgeron, de cordonnier, de tisserand. Il n'y a pas de laobés (9) à Kaossara.

On retrouve comme partout, à côté des gens castés, l'ancienne hiérarchie opposant les hommes libres aux esclaves, mais elle n'a plus guère de signification. De l'avis général des villageois, il n'y a plus de discrimination entre hommes libres et esclaves, excepté un certain sentiment de supériorité chez les hommes libres, les guer. Cependant il est encore difficile à un esclave d'épouser une femme de condition libre, mais cette difficulté n'est plus une impossibilité comme jadis. En tout cas, l'égalité des droits est aujourd'hui acquise : quelle que soit leur condition, tous les paysans peuvent obtenir de la terre, que le marabout distribue à chacun en fonction de ses besoins.

Concernant les moyens de production disponibles, je ferai quelques brèves remarques. La terre cultivable devient rare : tous les informateurs s'accordent à dire qu'il est difficile de trouver de nouvelles terres, et qu'ils tendent à restreindre leurs demandes de matériel en conséquence. Quant à la fertilité des sols, elle n'est pas meilleure semble-t-il que dans le reste de l'arrondissement (10) ; terre pauvre et usée, raréfaction de la jachère.

Les cultivateurs de Kaossara sont assez bien équipés en semoirs et en houes, quoique de nombreux paysans continuent à pratiquer les sarclages manuels : le niveau de l'équipement paraît supérieur à celui de Darou Rahmane II, sans doute inférieur à celui de Missirah.

(9) Les laobés sont les artisans spécialisés dans le travail du bois. Ils sont castés et parlent une langue différente de celle des wolofs. On connaît mal leur origine, mais on pense généralement qu'ils sont originaires du FOUTA-TORO.

(10) cf. ROCH 1968.

B/ Présentation des familles enquêtées. Leurs moyens de production.

Je présenterai dans les pages qui suivent des relevés d'emploi du temps agricole : ils concernent 4 carrés parmi les 58 recensés à Kaossara.

En 1968, les 4 carrés comprenaient 15 personnes, dont 9 hommes d'âge actif. Ces carrés sont donc de taille inférieure à la moyenne villageoise, qui se situe aux environs de 6 habitants par carré .

Tous sont wolofs, comme la majorité de la population du village, où vivent cependant quelques Sérères : ceux-ci sont d'ailleurs entièrement wolofisés, parlant la langue wolof et ayant abandonné l'élevage du bétail.

Voici quelques indications sur les familles, avec un aperçu des moyens de production disponibles en 1968.

a/ Présentation des familles

1/ carré Modou DIOUF

- 1 - Modou DIOUF, chef de carré, 48 ans.
- 2 - Nogaye THIOYE (11), femme de 1, 38 ans
- 3 - Massow DIOUF, fils de 1 et 2, 15 ans.

Pendant cette campagne, il n'y avait en réalité que 2 personnes vivant dans le carré, ce qui explique l'intense effort agricole des 2 hommes, contraints de reprendre le travail des champs de Nogaye THIOYE, après son divorce (Modou DIOUF vient de se remarier, mais sa nouvelle épouse n'habite pas encore le carré). Cette circonstance explique aussi la faible importance des prestations au marabout : Modou DIOUF et son fils étaient trop absorbés par leur exploitation pour pouvoir se libérer.

Modou DIOUF est un homme réservé, parfois réticent devant l'interview, moins semble t'il par méfiance ou hostilité que par timidité. Il m'a été difficile de le rencontrer, car il travaillait beaucoup, passant de longues journées aux champs : avec l'aide de son fils, il a repris les parcelles que sa femme avait abandonnées après son départ. Aujourd'hui, sa nouvelle femme n'habite pas encore le carré de son mari : en attendant, Modou DIOUF et son fils sont nourris par une famille de voisins, dans le carré de M'Baye THIAM.

2/ carré Moussa N'DIAYE.

- 1 - Moussa N'DIAYE, chef de carré, 44 ans
- 2 - Nar N'DIAYE, fils de 1 et de 15 ans
Ken FALL décédée,
- 3/ Daouda N'DIAYE, frère de 1, 37 ans
- 4 - Serigne N'DIAYE, Frère de 1, 35 ans

.../...

(11) Nogaye THIOYE a divorcé dès le début de l'hivernage 1968 (Modou DIOUF était gêné d'ailleurs de l'avouer à un étranger). Son mari Modou DIOUF, s'est ensuite remarié avec Sokhna NDONGUE, mais celle-ci demeurait chez ses parents, en attendant le règlement complet de la dot.

Le carré se compose uniquement d'hommes, tous quatre d'âge actif. Daouda N'DIAYE ne cultive pas : il travaille à la S. O. D. E. V. A. comme vulgarisateur agricole (la S. O. D. E. V. A. , Société de Développement et de Vulgarisation agricole, a succédé à la S. A. T. E. C.) (12).

Moussa N'DIAYE, le chef de Carré, est cultivateur, mais à partir de Décembre 1968, il est parti dans le village voisin de Thiasky comme peseur à la coopérative. Il est né en 1924 à Thiandigue, village de l'arrondissement de N'Doulo, région de Diourbel. Son père était installé à l'emplacement actuel de Kaossara avant la venue du marabout. Moussa N'DIAYE est donc l'un des rares villageois, le seul à ma connaissance, à avoir des droits sur la terre antérieurs à ceux du marabout : il est considéré comme "chef de terre" (borom souf) et dispose d'une superficie assez vaste pour cultiver ; il a pu gager notamment une partie de sa terre ^{auprès de} deux chefs de carré : il reprendra son bien en restituant l'argent perçu (respectivement 5 000 et 2 000 francs).

Moussa N'DIAYE est donc né à Thiandigue, où son père retournait après la saison agricole, mais il a passé toute son enfance dans l'actuel Kaossara, vivant en carré isolé : c'était avant l'arrivée des Baye-Fall. Il se souvient seulement que l'endroit était habité par les éleveurs Peuls : "Il n'y avait que des bergers ; mon père, comme tous les Wolofs autrefois, cultivait, mais il était aussi éleveur de gros bétail. Quand les marabouts sont arrivés, ils ont négligé leurs troupeaux".

Moussa N'DIAYE est un homme intelligent et ouvert : autodidacte, il a appris seul à compter ; il est capable d'écrire convenablement et s'exprime quelque peu en Français. Il a appris le Coran auprès d'un marabout mouride, Souleymane LY (ami de son père), qui venait en brousse avec ses talibés pour mendier.

Moussa N'DIAYE a fait son dyebalu auprès de Serigne Assane FALL, tout comme son père qui avait lui-même quitté son premier marabout pour devenir Baye-Fall. Il explique en ces termes son attachement à l'Islam : "le Baye-Fall n'a qu'à suivre les conseils de son marabout. Quand on lui demande du travail, il doit le faire. Si on lui demande autre chose, il doit le donner dans toute la mesure de ses possibilités. Les Baye-Fall ne prient pas, car Amadou Bamba les en a lui-même dispensés".

En 1968, Moussa N'DIAYE n'avait pas de femme. Il est veuf, mais il vient de se remarier début 1969 : sa nouvelle femme s'installera incessamment chez lui. En 1968, il a dû faire venir sa soeur pour préparer la nourriture des hommes du carré. Sa concession est bien tenue, très propre et d'aspect prospère. Les N'DIAYE sont réputés être de bons cultivateurs. Ils sont

.../...

(12) cf. ROCH 1968.

relativement aisés, d'autant que Daouda N'DIAYE dispose d'un revenu mensuel important comme vulgarisateur : il gagne plus de 100 000 francs par an, somme d'argent considérable en brousse.

3/ carré Bado M'BAYE.

- 1 - Bado M'BAYE, chef de carré, 40 ans
- 2 - Nogaye SECK, femme de 1, 30 ans
- 3 - Cheikhouna M'BAYE, fils de 1 et 2, 15 ans
- 4 - Dame M'BAYE, fils de 1 et 2, 7 ans

Bado M'BAYE est né à Keur Samba Kane, dans l'arrondissement de Baba Garage, région de Diourbel. Il est installé à Kaossara depuis 12 ans et a tenu plusieurs résidences auparavant.

Bado M'BAYE est griot (13). Il a passé une partie de son enfance à suivre ses grands-parents pour mendier. Aujourd'hui, il a presque cessé ses activités de griot, sauf à l'occasion des fêtes, où il bat le tam-tam. C'est lui encore qui convoque les villageois aux travaux collectifs pour le marabout. Il cultive et exerce parfois le métier de boucher à l'occasion des fêtes, quand les villageois mangent de la viande. Il est assez insouciant et compte sur son astuce pour trouver des revenus à côté de sa récolte, car on ne peut pas le considérer comme un paysan très doué : il a été longtemps "bana-bana", c'est-à-dire marchand ambulant. Il a appris le travail de boucher à Dakar, chez son oncle : il vendait la viande sur le marché. Mais il n'a résidé que 2 ans à Dakar, n'ayant pu s'habituer à vivre en ville, loin de son marabout, auquel il est très attaché.

Bado M'BAYE a rencontré Serigne Assane FALL dans son village "il m'a trouvé dans mon village natal et il m'a plu. J'ai fait mon dyebalu auprès de lui et je l'ai suivi... Je ne me plaisais pas à Dakar, c'est à Kaossara que je me plais ; ici, je suis toujours près de mon marabout". Il définit ainsi le comportement idéal du Baye-Fall : "un bon Baye-Fall doit d'abord écouter son marabout, souhaiter du bien aux autres villageois, partager avec eux ce qu'il possède. Le Baye-Fall ne croit qu'en Yallah et en son prophète".

Bado M'BAYE est très hospitalier. C'est un homme optimiste et insouciant. Il est assez pauvre, assez habile cependant pour trouver les ressources nécessaires à sa subsistance.

Sa concession est assez pauvre, plutôt désordonnée.

4/ carré Dame SENE

- 1 - Dame SENE, chef de carré, 50 ans
- 2 - Marème BEYE, femme de 1, 40 ans
- 3 - Maïmouna SENE, fille de 1 et 2, 15 ans

. . . / . . .

(13) Les griots sont des gens castés : musiciens, louangeurs professionnels, ils sont parfois mal considérés, étant traités de mendiants. Ils exercent parfois le métier de tisserands.

- 4 - Nar SENE, fils de 1 et 2, 13 ans
- 5 - Cheikh SENE, fils de 1 et 2, 11 ans
- 6 - Moustapha SENE, fils de 1 et 2, 9 ans
- 7 - Counta SENE, fille de 1 et 2, 7 ans.

Dame SENE est né à Diourbel. Il a passé toute son enfance chez Cheikh Ibra FALL, fondateur du groupement Baye-Fall. Dame SENE est d'ailleurs l'un des rares villageois à porter les cheveux longs, la célèbre coiffure Baye-Fall (14).

Dame SENE est un frère de Bado M'BAYE (chef du carré n° 3), griot comme lui. En dehors de l'agriculture, son talent s'exerce (avec profit) dans la confection de gris-gris, talismans porte-bonheur : il griffonne sur papier des inscriptions coraniques, agrémentées de signes cabalistiques et vend ses gris-gris à des prix assez exorbitants : certains coûtent, m'a t'il dit, jusqu'à 2 500 Francs, ce qui est considérable relativement au niveau des revenus paysans de la région.

Dame SENE est arrivé à Kaossara 2 ans après la fondation, soit vers 1933.

C'est un homme très attaché au marabout, auquel il consacre beaucoup de temps : il l'accompagne fréquemment dans ses déplacements. Il a confié deux de ses fils au marabout : Cheikh et Moustapha SENE vivent constamment sur l'exploitation de Serigne Assane FALL, dahra sis à Taofekh, à 7 kilomètres du village. Ils travaillent pour lui gratuitement et ne reçoivent en échange que leur nourriture. Ces prestations représentent une somme de travail considérable, qui s'ajoute aux prestations consenties par leur père et leur frère Nar SENE, qui eux résident à Kaossara (cf. chapitre IV).

Dame SENE n'est pas un cultivateur très consciencieux. Sa concession est assez mal tenue, encombrée d'objets hétéroclites, dont on a du mal parfois à déterminer la fonction.

C'est un homme affable, le type même de l'extraverti: expansif, très sociable, il jouit d'une assez grande popularité auprès des paysans. Ses revenus apparents sont assez minces, mais il a d'autres ressources plus difficile à identifier. Bref, il illustre bien cette catégorie de gens, assez répandue encore en Afrique, qui ne séparent pas le travail de l'ensemble de l'activité sociale ; il aime l'argent sans en être esclave, il sait l'obtenir quand il le faut grâce aux nombreux expédients qu'il est capable d'inventer.

.../....

(14) Certains Baye-Fall se laissent pousser les cheveux sans jamais se les faire couper, à l'imitation de Cheikh Ibra FALL.

Dame SENE est un homme heureux (il le parait et il le dit), confiant en son avenir, persuadé que Yallah ^{saura} toujours venir à son secours dans les périodes difficiles.

b/ les facteurs de production

1/Surfaces cultivées :

Les 4 carrés cultivaient en 1968 16 hectares et demi, répartis en 17 parcelles, 9 d'arachide et 8 de mil. Chacun, excepté Modou DIOUF, cultivait en outre une petite parcelle de niébé (16). Dame SENE avait planté un petit champ en manioc, trop récemment encore pour obtenir une récolte.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des surfaces par carré et par spéculation :

Tableau 2

Désignation des carrés	Nombre d'exploitants	Surface d'arachide en hectares	Surface de mil (en hectares)	Surface totale (en hectares)
Modou DIOUF	2	2.22	1.22	3.44
Moussa N'DIAYE	3	4.35	3.19	7.54
Bado M'BAYE	2	1.50	1.01	2.51
Dame SENE	2	1.23	1.76	2.99
Ensemble	9	9.30	7.18	16.48

N. B. J'appelle exploitant toute personne qui cultive au moins une parcelle personnelle, soit en mil soit en arachide.

Le nombre d'exploitants correspond ici au nombre des actifs.

Les surfaces moyennes par actif sont les suivantes : 1 hectare 83 par actif, avec 1 hectare 03 d'arachide et 80 ares de mil.

Le rapport de surface mil/arachide est égal à 0,77.

Le terroir de Kaossara ne se distingue pas des terroirs voisins de Missirah et Darou Rahmane II. Il s'agit de sols dior légers, aptes seulement à la culture de l'arachide et à certaines variétés de mil. A Kaossara, comme dans le reste de l'arrondissement, la principale variété cultivée en mil est le Suna, petit mil hâtif. Le petit mil tardif ou sanyo est moins cultivé, car

.../...

(16) Le niébé est une variété de haricot. Chaque famille (ou presque) plante du

les résultats sont plus incertains, par suite de la faible pluviosité. Les jachères sont peu pratiquées, ce qui entraîne l'épuisement des sols. L'assolement habituel est biennal : arachide-mil - arachide-mil. Enfin, la terre se fait rare par suite de l'accroissement de population et par suite du maintien d'une forte minorité d'éleveurs Peuls.

2/ L'équipement des cultivateurs.

Les paysans de Kaossara sont mieux équipés que leurs voisins de Darou Rahmane II : la majorité possède des semoirs, beaucoup possèdent (ou utilisent en se le faisant prêter) des houes, qui permettent le sarclage attelé: ce progrès est à porter à l'actif de la S.O. D. E. V. A. ; mais au passif il y a l'endettement, aggravé par la sécheresse de ces dernières saisons.

Dans les 4 carrés observés, l'équipement de culture attelée disponible en 1968 était le suivant :

- carré Modou DIOUF = 1 âne, 1 semoir, 1 houe .
- " Moussa N'DIAYE = 1 cheval, 1 semoir, 1 houe.
- " Bado M'BAYE = pas de matériel de culture attelée ; il l'empruntait à l'occasion à son ami, le commerçant M'Baye FALL.
- carré Dame SENE = 1 cheval, 1 houe.

Aucun n'a utilisé l'engrais chimique cette saison : il coûte cher et les résultats^{en} sont aléatoires dans cette région par manque de pluies.

.../...

L'effort agricole : son rythme
et son intensité

Section 1 : le rythme de l'effort agricole.

Pour apprécier l'effort effectué pendant la saison 1968-1969 et interpréter le calendrier des opérations, il est indispensable de connaître la pluviométrie de l'année ¹⁹⁶⁸, exceptionnellement défavorable. En effet, l'année 1968 correspond à une période de sécheresse catastrophique, qui a ruiné en grande partie le travail accompli, plaçant les paysans dans les pires conditions à l'entrée de l'année 1969 : déjà très éprouvés les années précédentes, les paysans ont connu une récolte désastreuse ; au début de l'année 1969, début de la saison sèche, les cultivateurs fortement endettés déjà n'avaient non seulement aucune possibilité d'éponger leur dettes, mais ils devaient encore subir une disette éprouvante, devant se contenter souvent d'un seul repas par jour dès les premiers mois de la nouvelle année. La nouvelle saison agricole, même si les conditions pluviométriques s'annoncent plus favorables, sera très dure : les paysans vivront avec une ration alimentaire réduite au minimum et devront travailler durement par 40° à l'ombre. On imagine mal aussi le handicap représenté par un ~~capot~~ ^{cheptel} de trait famélique, très éprouvé dès le début de la nouvelle campagne. C'est dire que la productivité du travail risque d'être bien amoindrie. Ce rappel permettra peut-être au lecteur d'apprécier comme il convient les chiffres qui vont suivre : il devrait oublier les normes occidentales relatives à l'effort et au temps de travail que l'on est normalement en droit d'exiger. Je rappelle que j'ai choisi une norme de 8 heures de travail quotidien : elle peut sembler modeste mais je suis enclin à penser qu'elle est en fait considérable.

Il faut avoir vu les champs dévastés par la sécheresse de 1968 et les piètres résultats de la récolte pour juger à sa juste valeur l'effort agricole consenti par les paysans sénégalais, notamment dans le Baol : le résultat de plusieurs centaines d'heures de travail (plus de mille heures pour certains pendant la seule période des cultures) équivaut à quelques centaines de kilos de mil et d'arachide par actif, parfois par famille ! Récolte insignifiante, chiffre d'affaires infime, revenu dérisoire, ~~souvent nul~~, tel est le bilan de l'année écoulée !

Les relevés pluviométriques de l'année 1968 se passent de longs commentaires. Voici quelles ont été les chutes de pluie enregistrées dans les stations de Missirah et N'Dame, éloignées de quelques kilomètres de Kaossara.

.../...

Tableau 3 : Pluviométrie 1968 à N'Dame et Missirah.

Date du relevé	Hauteur de pluie en millimètres		
	N'dame	Missirah	
Juin	25	1,5	
	30	2,6	
Juillet	17	2,4	
	18		
	22	18	
	23		
	25		
	30		
	31		
Août	1		
	2		
	9		
	12		
	13	1,6	
	29	5	
	31	3	
	Septembre	2	35
		3	7
		4	14
5		1	
6			
10		35	
11		35	
15			
16		17	
24		2	
Octobre	1	0,6	
	5		
	14		
	15	0,8	
Total	203,1 pour 17 jours de pluie	285, pour 23 jours de pluie.	

Ces chiffres appellent quelques remarques.

1/ Les chutes de pluie mentionnées ci-dessus concernent l'ensemble de l'année 1968. Elles sont caractérisées ^{par} d'une année de sécheresse exceptionnelle : les experts citent souvent en effet le chiffre annuel de 400 mm de pluie comme le seuil minimum en dessous duquel il n'est plus permis d'espérer obtenir une récolte convenable, ni en mil, ni en arachide.

.../...

2/ Les pluies de l'année 1968 ont été non seulement très rares, mais encore elles ont été très mal réparties. Ainsi, il n'est pas tombé la moindre goutte d'eau pendant toute la première quinzaine de juillet, période cruciale pour les cultures : c'est le moment des semis. Le résultat en est l'absence totale de travail pendant 15 jours ; après ce repos forcé, les paysans ont dû recommencer les semis de mil ; de toute manière, le retard pris était déjà irréparable et compromettait définitivement tout espoir de bonne récolte. D'autre part, il a très peu plu en octobre, à une époque également importante : la récolte de l'arachide exige en effet que la terre soit arrosée pour permettre l'arrachage des graines dans de bonnes conditions.

A titre de comparaison, je rappellerai que la hauteur des pluies tombées à Missirah pendant l'année 1966, autre année de sécheresse, s'élevait à 485 millimètre ! En 1967, année pluvieuse, on avait enregistré 816 mm.

J'ai commencé mes relevés d'emploi du temps agricole dans les 4 carrés à partir du 24 juin 1968. Je n'ai donc pas enregistré les principaux travaux de préparation des sols (débroussage, déssouchage), qui sont des tâches masculines, ni les opérations de préparation de semences (décorticage des graines d'arachide), qui sont des tâches féminines. On aura donc un état des travaux agricoles de pleine saison, depuis les semis jusqu'à la fin de la saison, ce qui est l'essentiel. En effet, les opérations que je n'ai pas enregistrées, préparation du sol et décorticage des semences, sont très étalées dans le temps. On peut considérer que la durée de travail qu'elle requièrent ne varie guère d'une année à l'autre, la seule variable étant la taille des parcelles.

On aura une idée de l'importance de ces opérations préparatoires, qui commencent avant la saison des pluies et n'ont pas de caractère d'urgence, en consultant les chiffres recueillis par Philippe COUTY, qui a suivi une année complète à Darou Rahmane II (16)

Voici le calendrier des opérations agricoles, tel que je l'ai établi à partir de mes relevés :

.../...

Tableau 4 :
Calendrier des principales tâches agricoles
en 1968

Désignation des Tâches	Mil	Arachide
Semis	fin juin-début juillet	17 juillet - 25 juillet
1er sarclage	24 juillet - 11 août	20 juillet - 31 juillet
2ème sarclage	24 septembre - 8 octobre	13 août - 19 septembre
3ème sarclage		12 septembre 19 septembre
Récolte	17 octobre-fin octobre	12 septembre 15 octobre

- Explication du tableau :

1/ J'ai retenu les dates extrêmes de début et de fin des travaux à partir de l'ensemble des questionnaires. On relève par exemple que les semis d'arachide vont du 17 au 25 juillet, ce qui signifie que le 17 juillet est le premier jour où j'ai vu apparaître un semis d'arachide dans les emplois du temps et que le 25 juillet marque la dernière mention de cette opération.

2/ Il n'y a pas de 3ème sarclage de mil, car le cycle végétatif est plus bref que celui de l'arachide. Concernant l'arachide, il est parfois possible, et même recommandé, de pratiquer un quatrième sarclage, mais je n'en ai pas relevé cette saison.

Je ferai les commentaires suivants ~~au~~ tableau 4 :

1/ On remarquera que le calendrier agricole est très serré cette saison : les semis d'arachide n'ont pu commencer que le 17 juillet, premier jour de pluie de quelque importance. Les paysans ont ainsi été contraints de prévoir au plus juste leur emploi ~~de~~ temps s'ils voulaient effectuer toutes les opérations culturales requises pour les 2 spéculations ; le plus souvent d'ailleurs, ils ont dû négliger certaines opérations, parfois même y renoncer totalement : ainsi Dame SENE et Bado M'BAYE ne sont parvenus ni l'un ni l'autre à pratiquer le troisième sarclage de l'arachide. Cette carence paraît s'expliquer par les raisons qui suivent :

- horaire de travail insuffisant,
- importance du temps de travail consacré au marabout: 10 % environ de l'horaire de travail total masculin dans les deux carrés (les 2 autres carrés

observés ont consacré moins de temps au marabout).

- Moindre utilisation du matériel : prédominance des sarclages manuels, beaucoup plus lents que les sarclages attelés.

- Enfin, dans le cas de Dame SEME, mauvaise répartition géographique des parcelles, dispersées dans tous les azimuts. Cet éparpillement a entraîné un allongement du temps de déplacement et un accroissement des temps morts (interruptions de travail plus fréquentes). Dans les trois autres carrés, les parcelles sont beaucoup plus proches les unes des autres.

2/ On observera que les 4 mois de juillet - août - septembre et octobre ne permettent aucun retard dans aucune des opérations culturales, qui souvent se chevauchent et doivent donc être menées simultanément.

Voici la liste des opérations qui doivent être accomplies au cours du même mois :

- juillet : semis (ou resemis) du mil et de l'arachide
1er sarclage de mil et d'arachide.
- août : 1er sarclage du mil - 2ème sarclage d'arachide
- septembre : 2ème sarclage de mil et d'arachide
3ème sarclage d'arachide.
- octobre : 2ème sarclage du mil et 3ème sarclage d'arachide.
Récoltes du mil et de l'arachide.

Section 2 : La mesure de l'effort agricole global (voir les tableaux détaillés en annexe).

Avant d'entrer dans le détail de la division du travail, en considérant soit les bénéficiaires (famille ou marabout), soit la nature du travail (individuel ou collectif), il importe d'apprécier si les mourides ont la capacité de travail qu'on leur attribue communément. On en aura une idée en mesurant le total des prestations de travail effectuées par chaque individu sur l'ensemble de la saison. On pourra ainsi rapprocher les résultats obtenus d'une norme théorique, fixée ici à 8 heures de travail quotidien ; on pourra aussi établir éventuellement des comparaisons avec les données recueillies auprès d'autres communautés, dans l'ethnie sérère par exemple (17), partiellement fixée dans la même région écologique.

Quelle que soit la norme retenue pour évaluer l'intensité du travail, il est indispensable d'en donner une ^{mesure} ~~mesure~~ globale, ne serait-ce que pour juger de la véracité du cliché habituel, selon lequel le mouride apparaît comme un "bourreau de travail". ^{Ce cliché} ~~Il~~ remonte aux débuts de la colonisation mouride. Les observateurs ont été frappés, à juste titre, par le rush mouride vers l'Est du pays à partir du début de ce siècle, par l'abnégation et le courage des premiers mourides quittant tout pour s'installer dans des terres arides, en

.../...

(17) cf. LERICOLLAIS, 1968.

l'absence de tous les équipements d'infrastructure indispensables : difficultés de communications, manque d'eau, absence de boutiques etc... Mais les mourides ont obtenu ensuite les équipements nécessaires, ils sont même souvent mieux pourvus aujourd'hui que les autres régions rurales du pays : il existe des écoles, peu fréquentées d'ailleurs, des dispensaires, des coopératives, des forages profonds, de nombreux puits. Ce changement des conditions d'existence s'est certainement accompagné d'une modification des conditions de travail, principalement de sa pénibilité.

J'insisterai essentiellement sur le travail agricole des hommes, pour lesquels j'ai établi un indice d'effort agricole, établi de la manière suivante :

Je divise l'horaire de travail accompli par l'horaire de travail maximum théorique.

Je rappelle que le maximum théorique s'obtient en multipliant le nombre de jours ouvrables recensés (J. O. R.) par les 8 heures de travail quotidien qui représentent la norme conventionnelle retenue. Mes données sont immédiatement comparables à celles recueillies par Philippe COUTY et Jean COPANS, qui ont utilisé les mêmes conventions et calculé le même rapport.

On peut de cette façon atteindre plusieurs objectifs :

1/ Fixation d'un indice global de travail, permettant la comparaison avec d'autres ~~travaux~~ *études*.

2/ Etude de l'évolution du travail au cours de la saison.

La détermination d'indices mensuels permet d'observer l'allure du travail paysan et de percevoir éventuellement des constantes.

3/ Vérification des assertions habituelles relatives à la capacité de travail des mourides : le choix d'un indice synthétique à partir d'une norme raisonnable (horaire de travail quotidien de 8 heures) permettra de juger à l'échelle humaine ce qu'il faut penser des jugements portés sur les performances de travail qu'on attribue si facilement aux mourides : jugements à priori jamais vérifiés par enquête directe.

A/ Le travail masculin : le tableau qui suit présente la liste des 9 indices de travail masculin à partir du 24 juin 1968 jusqu'à la fin de l'année, ce qui couvre donc la totalité du second semestre de l'année.

.../...

Tableau 5 : Indices de travail agricole, établis pour les
9 hommes actifs dans les 4 carrés étudiés.
(cf. tableaux détaillés en annexe)

Modou DIOUF	=	0,78
Massow DIOUF	=	0,76
Moussa N'DIAYE	=	0,45
Nar N'DIAYE	=	0,72
Serigne N'DIAYE	=	0,78
Bado M'BAYE	=	0,73
Cheikhouna M'BAYE	=	0,79
Dame SENE	=	0,66
Nar SENE	=	0,76
<hr/>		
Indice moyen	=	0,71

L'indice moyen pour les 9 hommes s'établit à 0,71. Ceci correspond à un travail quotidien de 5 heures 3/4. Il est vrai que les journées de travail ont souvent été plus longues cette saison, car il faut tenir compte du repos forcé pendant les périodes de sécheresse; le travail de juillet par exemple est effectué en totalité pendant la deuxième quinzaine du mois; les journées de 10 heures étaient fréquentes à ce moment.

D'autre part, cet indice de 0,71 correspond à la période de pleine saison : l'indice annuel serait évidemment très inférieur puisqu'il tiendrait compte de la faible activité de saison sèche. On se reportera à l'étude de Philippe COUTY, qui a pu suivre l'emploi du temps paysan pendant une année complète (18).

La lecture des indices individuels présentés dans le tableau 5 fait apparaître la remarquable homogénéité des indices de l'effort : seul Moussa N'DIAYE présente un indice très inférieur, avec 0,45, mais il est le seul chef de carré à bénéficier du travail de deux surga masculins (voir chapitre 4 section 1). Parmi les autres, Dame SENE est celui qui travaille le moins : il voyage fréquemment, accompagnant souvent le marabout dans ses déplacements, et néglige ses champs.

.../...

(18) cf. COUTY 1969, B.

Cependant l'homogénéité des indices présentés recouvre d'importantes disparités :

1/ L'effort individuel se répartit très différemment: certains s'absentent plusieurs journées successives et rattrapent le temps perdu en travaillant ensuite jusqu'à 10 heures par jour, d'autres ont un horaire plus régulier, avec des journées de travail plus réduites.

2/ Les prestations de travail au bénéfice du marabout diffèrent considérablement selon les cas : certains ne donnent rien ~~au marabout~~, certains consacrent 10 % de leur travail total au marabout (voir chapitre 4 section 2).

3/ Ni les surfaces cultivées, ni la répartition des spéculations ne sont comparables selon les carrés. Les uns cultivent plus d'arachide, les autres plus de mil. Or le cycle végétal de 2 plantes n'est pas le même. D'autre part, les techniques culturales varient sensiblement : 2 des carrés ont pratiqué la plus grande partie des sarclages à la houe, mais les 2 autres ont surtout travaillé à la main.

On peut ainsi observer que chaque homme ^{fournit} ~~produit~~ globalement le même effort, à quelques petites différences près. Par contre, il faudrait une connaissance approfondie de toutes les conditions de la production pour interpréter ce résultat et faire les imputations intéressantes : il faudrait notamment faire appel aux services d'un agronome spécialisé dans les questions économiques pour bien interpréter cet indice global.

Il est cependant frappant d'observer cette similitude des indices. Le résultat est d'autant plus remarquable qu'il est très comparable à celui obtenu dans les villages voisins. On observera que la journée moyenne de travail n'atteint pas 6 heures, ce qui peut paraître modeste. Mais les conditions de travail sont bien différentes ici de ce qu'elles sont dans les pays tempérés : le travail est certainement plus éprouvant. Le travail utile se fait principalement dans les premières heures de la matinée, avant la grosse chaleur. L'après midi, il règne une chaleur torride jusqu'à 16 heures au moins et la productivité du travail est plus faible. Il m'a cependant semblé que les paysans de Kaossara pourraient répartir leur effort beaucoup plus judicieusement : la plupart en effet ne travaillent guère avant 8 heures du matin, alors qu'il serait plus opportun de commencer dès le lever du jour, pendant la période de fraîcheur. Dans ces conditions, il est très difficile d'espérer travailler plus de 8 heures par jour. L'horaire de travail le plus fréquemment recensé dans mes relevés est le suivant : 4 heures de travail le matin, 2 heures l'après-midi. Cet effort n'est pas négligeable, si l'on considère les dif-

ficultés des conditions de travail dans la région, mais il est permis de penser que les mourides ne sont pas les "bourreaux de travail" qu'on se plaît à décrire : cette opinion est très exagérée. Il est probable que d'autres communautés agraires du Sénégal travaillent tout autant, sinon plus.

Le mythe du travail mouride a la vie dure, mais il ne doit sans doute son succès qu'à la carence de l'information existante sur les conditions de travail dans le monde rural sénégalais.

B/ Le travail agricole des femmes.

En 1968, il n'y avait que deux femmes cultivatrices dans les 4 carrés : l'une d'elles, Nogaye THIOYE, dans le carré Modou DIOUF, a abandonné ses 2 parcelles après son divorce (en juillet 1968) : celles-ci ont été cultivées par les 2 hommes du carré ; l'autre, Nogaye SECK, femme de Bado M'BAYE, a cultivé une parcelle d'arachide cette saison. Les autres femmes recensées dans les 4 carrés avaient pratiquement cessé tout travail agricole après le décorticage de l'arachide, jusqu'au moment du vannage de l'arachide en fin de saison.

Les femmes sont surtout absorbées par les tâches ménagères ; les tâches agricoles qu'elles exercent interviennent soit avant la campagne agricole (préparation des semences) soit après la récolte (vannage de l'arachide, pilage du mil). Ces activités sont loin d'être négligeables, mais elles sont difficiles à saisir, car elles se pratiquent avant ou après les pluies : elles n'ont pas de caractère d'urgence et le travail peut donc être étalé dans le temps.

La culture d'une petite parcelle par une femme s'ajoute aux multiples corvées féminines et représente un surcroît de travail considérable. Ainsi, Nogaye THIOYE a consacré près du tiers de son temps au travail agricole pendant le second semestre (indice = 0,30) soit une moyenne de travail agricole quotidien de 2 heures et demie environ ; Nogaye SECK est monogame : elle est donc très absorbée par les tâches domestiques. Il est clair que les femmes ne travaillent pas moins que les hommes : elles travaillent même beaucoup plus tout au long de l'année, n'ayant pas l'occasion de se reposer comme la plupart des hommes pendant la saison sèche. Cependant cette étude concerne seulement le travail agricole, activité essentiellement masculine. C'est donc le travail masculin qui retiendra surtout mon attention.

L'étude de l'emploi féminin exigerait une enquête plus difficile sur l'ensemble de l'année, car il comprend de nombreuses activités, dont l'agriculture n'est pas la principale. D'autre part, ce sont les hommes qui fournissent la quasi totalité des prestations de travail au marabout, qui est le domaine le plus original de l'activité paysanne, le trait caractéristique de l'organisation du travail en milieu mouride. L'étude du travail féminin n'apprendrait rien sur le sujet.

CHAPITRE 4

L'organisation du travail agricole chez les Baye FALL

- travail individuel et travail collectif
- les bénéficiaires de l'effort.

Le travail agricole en milieu rural africain se répartit en deux grandes catégories :

- 1 - Le travail individuel effectué par les membres de la famille sur leurs parcelles et pour leur propre compte.
- 2 - Le travail collectif réciproque entre villageois : l'entraide agricole, que les Wolofs désignent par l'expression de santagné. L'institution a été étudiée en détail par Philippe COUTY (19).

Cette organisation se retrouve dans toutes les sociétés africaines sahéliennes, chez les Mourides en particulier . Par contre, ceux-ci ont inventé une troisième forme de travail : il s'agit des prestations de travail collectif des taalibés au profit de leur marabout. Cette forme nouvelle, propre au mouvement mouride, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des auteurs et de l'opinion commune. Ils lui ont accordé une telle importance qu'ils ont fini par oublier l'existence des formes traditionnelles, notamment le travail de l'exploitation familiale, qui reste la forme principale de l'activité productive, chez les Mourides comme partout ailleurs au Sénégal. Cette importance exagérée accordée au travail gratuit des talibés mourides a fini par aboutir à des affirmations invraisemblables : on peut lire ainsi dans un ouvrage récent que les mourides consacrent tout leur travail à leur marabout . Une telle affirmation implique nécessairement l'existence d'un système de production radicalement différent de ceux qu'on connaît dans les sociétés sahéliennes : l'auteur serait fondé dans ce cas à parler d'un mode de production mouride original inconnu dans la société rurale africaine. Il faut dire aussitôt que cette élu-

(19) cf. COUTY 1968.

cubration n'est qu'une invention fantastique de l'auteur.

A Kaom^{SS}ara, qui se trouve pourtant en plein coeur de la région mouride et qui est de surcroit habité par les Baye-FALL, réputés comme les plus fervents fidèles de la confrérie, on retrouve en effet les prestations de travail gratuit au profit du marabout, mais l'essentiel de l'effort agricole est affecté aux terres de l'exploitation familiale. Il en va de même partout ailleurs. Le tableau ci-dessous indique les principales destinations du travail agricole masculin telles qu'elles apparaissent dans les emplois du temps des 4 carrés que j'ai suivis durant la campagne agricole 1968. Ces chiffres ne sont que des exemples, mais ils suffisent à révéler l'in vraisemblance de certaines affirmations. On ne peut expliquer le crédit dont elles jouissent auprès du public que par la carence de la recherche (aucune étude approfondie du mouridisme n'a été menée depuis le travail de MARTY, qui remonte à 1917. Aussi la nombreuse littérature (à succès) consacrée au mouvement mouride peut-elle se permettre d'exprimer n'importe quoi).

.../...

Tableau 6 :

Répartition de l'effort agricole masculin (en fonction des bénéficiaires de l'effort) : les chiffres expriment des pourcentages.

Désignation des Prestataires de Travail	Destination de l'effort agricole			
	Travail sur les champs du carré	Animation	Santaané (Entraide agricole)	Marabout
- Madou DIOUF	95,9	1,6	0,3	2,2
Massow DIOUF	99,7		0,3	
+ - Moussa N'DIAYE	87,8	2,8	1,6	7,8
Nar NDIAYE	96,7	0,4	0,7	2,2
Serigne NDIAYE	98,0		0,7	1,3
- Bado MBAYE	85,9	1,3	1,3	11,5
Cheikhouma MBAYE	91,4	0,4	0,4	7,8
- Dame SENE	89,7	0,5	0,6	9,2
Nar SENE	86,9	0,9	1,8	10,4
Valeur moyenne	92,7	0,8	0,8	5,7

N - B. Il existe à Kaassara un champ collectif de mil, créé à l'initiative des services de l'animation. Il s'agit d'un champ cultivé en commun par les villageois qui se partagent la récolte.

Les chiffres présentés ci-dessus ne concernent qu'une seule saison et ne constituent que des cas d'espèce. Ils permettent cependant d'avancer quelques hypothèses générales, tant les tendances qu'ils révèlent sont manifestes.

1 - La plus grande partie du travail individuel des hommes est affectée à l'exploitation familiale, soit plus de 90 %. Je rappelle que le travail féminin est exclusivement destiné à la famille, ce qui renforce encore la tendance,

2 - Le travail collectif des 9 hommes représente à peine une demi-heure de travail quotidien en moyenne, ceci en pleine saison des pluies.

3 - Les prestations de travail gratuit au marabout représentant peu de choses dans l'horaire de travail individuel, moins de 6 % dans les 9 cas observés. La puissance des marabouts n'est pas faite d'une exploitation forcenée des talibés comme on a trop tendance à le dire. Il faut rappeler cette évidence : la communauté mouride compte plusieurs centaines de milliers de fidèles (on avance fréquemment le chiffre d'un demi-million), parmi lesquels quelques centaines seulement sont marabouts : or, chaque talibé donne, bon an mal an, quelque chose à son marabout, prestations en travail ou argent. C'est le nombre de leurs disciples qui fait la force des marabouts.

Il est clair en tout cas que les paysans mourides travaillent essentiellement pour leur propre compte. Ceci est aussi vrai à Kaossara qu'à Darou Rahmane II ou Missirah. Il est donc aberrant de présenter le Mouride comme un être privé de toute vie personnelle, soumis corps et âme à son marabout. Cette opinion fort répandue n'a aucun rapport avec la réalité : la famille passe incontestablement avant le marabout.

4 - Les taux individuels des prestations de travail pour le marabout sont très dispersés : de 0 à 11,5 %. Cette dispersion des indices laisse entrevoir la souplesse du système. Le marabout tient compte en effet des situations personnelles ; en outre, il ne peut rien exiger de ses talibés : il peut toujours les solliciter, mais n'a aucun moyen de coercition. Chacun donne en fonction de ses possibilités ou de son attachement. Le système des prestations de travail gratuit ne peut donc en aucune façon s'analyser comme un rapport de type féodal (20) : il ne s'agit pas de rede-

(20) Il est fréquent en effet d'entendre comparer le mouridisme à une féodalité.

vances obligatoires, mais de contributions volontaires. Il faut préciser que le talibé peut quitter son marabout quand il le désire et que celui-ci n'a aucun moyen de l'en empêcher.

5 - On remarquera enfin la faible importance de l'entraide agricole à Kaossara. Selon les informateurs, l'année 1968, malgré la sécheresse, n'est pas une exception ; toutes ces dernières saisons, il en était de même ; l'entraide agricole était peu importante. On rapprochera les 0,8 % que j'ai obtenus ~~des~~ résultats de Philippe COUTY à Darou Rahmane II : la différence est considérable, puisqu'à Darou Rahmane II les santaané arrivent à absorber ~~20 à 25 %~~ ^{16%} du temps de travail agricole total masculin. Une telle différence, observée dans la même région, révèle la variété des formes d'organisation de la production agricole au Sénégal et rappelle la rapidité et l'importance des changements en cours.

Il importe maintenant de présenter l'analyse détaillée de chacune de s formes de travail présentées ci-dessus. Pour cela, l'étude d'emplois du temps agricole individuels ne suffit pas. J'utiliserai donc l'ensemble de l'information recueillie tant à Kaossara que dans l'ensemble de la région étudiée, car chacune des institutions observées a un caractère de généralité qui dépasse largement le contexte villageois.

Section I - Le Travail agricole individuel.

Comme je l'ai signalé, les paysans mourides en général et les BAYE-FALL en particulier consacrent la majeure partie de leur force de travail à l'exploitation familiale. Chez eux, comme dans tout le pays wolof, l'unité de production élémentaire est le carré.

Le carré représente un groupement familial restreint, qui dispose d'une même tenure foncière et forme une unité de consommation.

On sait que la hiérarchie caractérise les sociétés africaines : elle s'exprime immédiatement dans le carré. Elle détermine un mode de relations prescrites, selon lesquelles chaque membre du carré voit ses droits

et ses responsabilités régies par un statut.

Elle entraîne une division du travail qui contraint les membres du carré à coopérer sur une base inégale.

Qu'en est-il en effet ? Chaque chef de carré dispose en principe de la quantité de terre nécessaire à assurer la subsistance des membres de sa famille : son emprise foncière lui donne une autorité suffisante pour qu'il se réserve le statut privilégié. Le chef de carré (borom kër) répartit la terre entre ses dépendants, mais il exige de ceux-ci des prestations de travail sur les parcelles qu'il cultive. Les dépendants sont appelés surga. L'expression surga est un terme générique qui s'applique à tous les dépendants, mais l'expression a une acception restreinte plus précise. Etre surga consiste à travailler chaque matinée, sauf le vendredi, au profit du chef de carré ; le surga peut être aussi bien un frère célibataire du chef de carré qu'un étranger à la famille ; dans les 2 cas il a les mêmes obligations et les mêmes droits. Le chef de carré s'assure ainsi une position d'autorité qui ne peut être contestée : il donnera de la terre à son surga pour cultiver, mais celui-ci aura nécessairement une surface plus restreinte que celui-là, puisqu'il ne dispose que d'un temps limité pour cultiver et travaille généralement seul sur sa parcelle.

On observera toutefois que le statut de surga n'est qu'une époque de l'existence. Car l'existence de statuts dans le carré est liée à la responsabilité de chacun dans la famille. L'inégalité observée ne s'analyse donc pas dans les mêmes termes que celle qui existe dans les sociétés occidentales régies par la propriété privée. Dans la société wolof, on attribue la terre à un chef de famille, mais celui-ci n'a pas le droit de disposer de sa terre : il n'a pas le droit de la vendre par exemple ; le surga, dès son mariage, obtiendra aussitôt la terre dont il a besoin pour nourrir sa famille et bénéficiera des mêmes avantages assortis des mêmes contraintes que tout autre chef de famille. Dans les sociétés occidentales au contraire, l'inégalité est durable : d'un côté les propriétaires fonciers, de

l'autre les salariés, fermiers ou métayers qui ne peuvent quitter leur condition.

Ainsi la difficulté ... et l'intérêt de l'analyse de la production en milieu rural africain résident dans l'impossibilité d'analyser séparément les différents facteurs de production : ceux-ci n'ont pas d'existence autonome. Il serait aberrant par exemple de chercher à identifier le facteur terre et le facteur travail : il s'agit pourtant du vocabulaire élémentaire de la science économique. Or cette terminologie n'a pas de sens pour l'analyse d'une société qui ne connaît pas la propriété foncière.

Pour illustrer le schéma des échanges de travail dans le carré, je prendrai l'exemple du carré Moussa NDIAYE, où la hiérarchie apparaît clairement .

Deux raisons me déterminent à choisir ce carré :

1°) Il s'agit d'un carré comprenant 2 surga

2°) Le tableau des échanges de travail peut être établi sans ambiguïté aussi bien pour le mil que pour l'arachide : ainsi , Sérigne NDIAYE cultive lui même à son compte sa propre parcelle de mil : il dispose de sa propre récolte de mil, qu'il revend au chef de carré. Dans les autres carrés au contraire, il est plus difficile de faire des imputations individuelles. Les échanges de travail dans le carré Moussa NDIAYE peuvent s'exprimer dans les 3 tableaux qui suivent (le dernier tableau est un tableau de synthèse qui résume les précédents).

Tableau 7 : Echanges de travail sur les parcelles d'arachide
(en heures)

	Moussa NDIAYE	Nar NDIAYE	Sérigne NDIAYE	Totaux
Moussa N'Diaye	280,5	9	52,5	342
Nar NDIAYE	434	110	64,5	608,5
Sérigne NDIAYE	339	10	358,5	707,5
TOTAUX	1053,5	129	475,5	1658

Explication du tableau :

- Les chiffres figurant dans le tableau expriment des heures de travail (par exemple le chiffre 280,5 représente 280 heures et demie de travail).
- En ligne, on trouve les prestations de travail fournies par chacun. En colonne figurent les prestations de travail reçues par chacun.

On lira par exemple à la première ligne dans la 3ème colonne le chiffre 52,5. Cela signifie que Sérigne NDIAYE a reçu 52 heures et demie de travail de la part de Moussa NDIAYE. On peut ainsi obtenir pour chacun des 3 hommes du carré les prestations de travail qu'il donne et celles qu'il reçoit.

Tableau 8 : Echanges de travail sur les parcelles de mil.
(en heures)

	Moussa NDIAYE	Nar NDIAYE	Sérigne NDIAYE	TOTAUX
Moussa N'DIAYE	154	Rien	6	160
Nar NDIAYE	231	"	48	279
Sérigne NDIAYE	171	"	103	274
TOTAUX	556		157	713

Tableau 9 : Echanges de travail pour l'ensemble des parcelles
(mil et arachide) (en heures)

	Moussa NDIAYE	Nar NDIAYE	Sérigne NDIAYE	TOTAUX
Moussa NDIAYE	434,5	9	58,5	502
Nar NDIAYE	665	110	112,5	887,5
Sérigne NDIAYE	510	10	461,5	981,5
TOTAUX	1609,5	129	632,5	2371,0

Les chiffres présentés ci-dessus expriment clairement la hiérarchie : on remarquera non seulement le statut privilégié du chef de carré, mais aussi la différence de statut entre les 2 surgas . Les responsabilités dans le travail sont strictement déterminées en fonction de la hiérarchie familiale : les producteurs sont solidaires les uns des autres, de telle sorte que le carré est une structure de travail homogène dont on ne peut isoler les éléments. Il est sans doute possible de reconnaître des droits de culture individuels : chacun a la faculté de s'approprier la récolte d'une ou de plusieurs parcelles qu'on peut nommément imputer à tel ou tel. Mais cette part d'autonomie dans la production est la contrepartie d'obligations précises : les surgas n'ont le droit de cultiver pour eux qu'après avoir servi les prestations qu'ils doivent au chef de carré. Cette situation se traduit par une coopération caractérisée par l'inégalité : les échanges de travail sont à sens unique. On comprend ainsi que le découpage de l'exploitation familiale en parcelles individuelles favorise les mieux placés dans la hiérarchie (21). Ainsi, un surga dans la force de l'âge, ne pourra jamais produire autant qu'un chef de carré moins capable que lui : son autonomie est limitée, de telle sorte qu'il dépendra du chef de carré jusqu'à son émancipation dans le mariage ; ce n'est qu'à ce moment qu'il pourra obtenir, comme chef de famille, la terre qu'il est capable d'exploiter. Les droits fonciers correspondent, on le voit, à la responsabilité dans la famille qui détermine elle-même un statut d' travail.

Il n'est pas possible d'isoler les facteurs de production, terre, capital, travail comme le fait traditionnellement la science économique. C'est pourquoi l'unité de production élémentaire est le carré, quoiqu'on pense y reconnaître en première analyse des exploitations individuelles : ainsi l'existence de parcelles nommément cultivées par tel ou tel actif, lequel a même le droit de s'en approprier la récolte, ne suffit pas à permettre l'émancipation des producteurs individuels. La famille

(21) Moussa NDIAYE cultive à son compte 4 hectares 86, son frère Sérigne NDIAYE 2 hectares 40 et son fils Nar NDIAYE 28 ares seulement.

c'est-à-dire le carré en milieu wolof, est l'unité de production la plus fine qu'il soit possible d'analyser.

Le tableau des échanges de travail dans le carré Moussa NDIAYE exprime clairement la structure hiérarchique existant dans le carré. Il ne fait qu'illustrer un modèle très général qu'on retrouve dans toute la société agraire sénégalaise :

- 1) Primauté du chef de carré : Moussa NDIAYE est celui qui a l'horaire de travail agricole le plus faible. Il reçoit par contre plus des 2/3 du travail agricole total fourni sur l'ensemble des parcelles du carré (il a travaillé 502 heures et en a reçu 1609 et demie).
- 2) Son frère Sérigne NDIAYE partage à peu près également son temps entre ses parcelles (461 heures et demie) et celles du chef de carré (510 heures). Mais il reçoit encore la moitié du travail que son neveu ne consacre pas au chef de carré.
- 3) Nar NDIAYE est non seulement le dépendant du chef de carré auquel il consacre la majeure partie de son travail, mais il dépend encore de son oncle, lui-même surga du chef de carré (il donnera à son oncle 112 heures et demie de son travail alors qu'il ne travaille que 110 heures sur sa propre parcelle d'arachide). On conçoit aisément dans ces conditions que la taille de sa parcelle soit si réduite.

Section II - Le travail agricole collectif.

La majeure partie de l'effort agricole est affectée à ceux qui l'effectuent : plus de 90 % de l'emploi du temps masculin est destiné aux parcelles du carré, de même que la totalité du travail féminin. Ce résultat infirme donc clairement l'hypothèse souvent proposée d'un contrôle de la production paysanne par les marabouts dans la zone mouride. L'analyse des emplois du temps permet donc de mettre en évidence la primauté de

l'exploitation familiale en pays mouride comme dans l'ensemble du territoire sénégalais.

J'analyserai maintenant en détail chacune des institutions de travail agricole collectif observées à Kaossara. Je distinguerai 3 rubriques en fonction des bénéficiaires de l'effort :

- 1) le travail agricole sur le champ de l'animation
- 2) l'entraide agricole réciproque : les santaané
- 3) les prestations au marabout.

Cette dernière rubrique du travail collectif est de loin la plus importante à Kaossara. C'est aussi la plus intéressante, car il s'agit d'un ensemble d'institutions propres au mouridisme.

A - Le champ de l'animation.

Les villageois cultivent un champ de mil collectif. L'initiative est venue de l'Animation rurale. Le marabout a accordé une parcelle de terre, que les chefs de carré cultivent collectivement. Les services de l'Animation rurale fournissent gratuitement des semences de mil sélectionné. Les chefs de carré se partagent la récolte en fin de saison.

Le champ de l'Animation est donc un essai de coopérative de production : travail collectif avec répartition égalitaire du produit entre les participants. Cette expérience représente peu de choses encore dans la vie paysanne : cette saison, la surface du champ de l'Animation était d'un hectare 59 ares ; la récolte s'est élevée à 215 kilos de mil pilé, à répartir entre une cinquantaine de participants ; chaque chef de carré obtient donc environ 4 kilos de mil, ce qui équivaut, selon les cas, à une ou deux journées de consommation par carré. Le travail affecté à ce champ équivaut en moyenne à 0,8 % du travail agricole total des 9 hommes actifs dans les 4 carrés observés.

Le champ collectif de l'Animation a donc un caractère expérimental et représente encore une forme mineure, peut être sans lendemain. Quoique l'initiative ait été ^{bien} accueillie par les villageois, on peut douter

qu'elle ait des chances de se généraliser , car elle impliquerait évidemment une modification profonde du régime foncier. On ne voit pas pourquoi le marabout consentirait à céder de la terre pour aider à développer une institution qui ne le servirait pas. On imagine encore moins que les paysans consentent à mettre leur terre familiale en commun pour entrer dans un système coopératif qu'ils ne connaissent pas et qui modifierait radicalement les bases de leur société. L'initiative du champ collectif est extérieure au village : elle est née dans les milieux politiques, suscitée par les pouvoirs publics. Elle a ainsi une valeur symbolique et représente sans doute une innovation intéressante. Mais sa généralisation impliquerait une révolution politique et sociale que la société paysanne sénégalaise, en pays mouride comme ailleurs, ne paraît pas prête à entreprendre.

B - L'entraide agricole : les santaané

'Le "santaané liguey" signifie littéralement "demande de travail". Cette institution est très répandue en Afrique sahélienne, notamment au Sénégal : les Sérères la connaissent sous le nom de sime.

La personne qui convoque un santaané fait appel à l'entraide villageoise : elle bénéficie d'un apport collectif de travail, permettant de mener à bien une tâche agricole déterminée dans le minimum de temps. L'entraide villageoise est surtout pratiquée au moment des sarclages et de la récolte. Philippe COUTY a analysé en détail l'institution du santaané à Darou Rahmane II en 1967 (22). Dans ce village, le santaané concernent pratiquement toute la population : les hommes adultes consacrent parfois jusqu'au quart de leur temps de travail agricole en participation aux santaané (23).

(22) cf. COUTY, 1968.

(23) cf. COUTY 1969, B.

Philippe COUTY observe que le santaané implique l'entraide réciproque : "une fois mis en route, l'échange de santaané a tendance à s'entretenir lui-même". Ainsi, tel paysan qui a répondu à une demande de travail peut revendiquer à son tour l'aide de la personne ou de la famille qu'il a obligée. La réciprocité est implicite, quoiqu'elle puisse s'étendre sur quelques saisons.

A Kaossara, les santaané existent aussi, mais j'en ai recensé assez peu pendant la dernière saison : dans les carrés suivis par exemple, la part des santaané dans l'horaire de travail agricole masculin atteint 0,8 % seulement, c'est-à-dire la même proportion que le temps consacré au travail du champ de l'animation. J'explique cette faible importance de l'entraide agricole par les circonstances sans doute, mais surtout par une modification des conditions de production. Il faut bien sûr considérer la faible pluviosité de la saison 1968 : les paysans découragés (et désargentés) ne voyaient pas l'utilité d'organiser des santaané, quand ils s'attendaient à une récolte insignifiante, voire totalement perdue. Cette circonstance a sans doute joué. Cependant, d'après les informateurs, les années précédentes n'avaient pas donné lieu non plus à de nombreux santaané. Il faut donc chercher des raisons plus décisives pour interpréter le déclin apparent de cette forme d'entraide traditionnelle. Il me semble que les santaané sont actuellement concurrencés par le matériel : la traction attelée, assez répandue aujourd'hui à Kaossara, réduit considérablement le temps de travail agricole, notamment pour les tâches les plus longues et les plus exigeantes : "Les bfnages sont effectués à l'iler ou à la houe qui permet une rapidité de travail très importante : réduisant sensiblement les temps de sarclage, le goulot d'étranglement que constituent ces travaux d'entretien est ainsi éliminé" (24). Le gain de productivité du travail dû à l'usage de la traction attelée me paraît être la raison principale de la désuétude des santaané à Kaossara, du moins sous leur forme

(24) cf. LACOMBE, 1967.

J'ai souligné moi-même un passage de la citation, qui me paraît essentiel.

traditionnelle d'entraide réciproque.

On rencontre d'ailleurs la même évolution dans la paysannerie française ; l'entraide agricole était encore très répandue en France il y a peu de temps ; les cultivateurs de céréales travaillent seuls aujourd'hui depuis la mise en service de la moissonneuse-batteuse. Par contre, les échanges de travail étaient très intenses à l'époque où la moisson et le battage étaient des opérations séparées : on voyait ainsi la majeure partie de la main d'oeuvre agricole des petits villages se rassembler successivement dans chaque ferme au moment du battage. Cette entraide réciproque, si intense il y a quelques années encore, a disparu véritablement du jour au lendemain par suite d'un changement technique. Il me semble que l'entraide agricole risque de disparaître de la même façon au Sénégal, quand la région arachidière aura définitivement adopté la culture attelée. On ne manquera pas de comparer en tout cas les chiffres obtenus par Philippe COUTY avec les miens.

Je ferai une deuxième remarque relative à l'entraide agricole à Kaossara. L'institution me paraît en effet en désuétude sous sa forme traditionnelle, qui implique l'aide réciproque. Par contre, j'ai recensé certaines opérations qualifiées de santaané, qui me paraissent réellement représenter une institution différente quoiqu'elle garde le même nom de santaané.

J'ai d'abord remarqué que la majorité des questionnaires santaané remplis par l'enquêteur concernait ^{en} deux seulement des 58 carrés de Kaossara : les noms du chef de village, Adama DIOP, comme celui du principal commerçant, MBAYE FALL, apparaissent régulièrement aussi bien au moment des sarclages que de la récolte et du battage de l'arachide.

Ces deux cas méritent de retenir l'attention, car ils n'ont guère de points communs avec l'institution du santaané, excepté le nom. On remarquera notamment ceci :

1 - Mbaye FALL le commerçant et Adama DIOP, le chef de village sont les deux principaux demandeurs de santaané. Or ni l'un ni l'autre ne se rendent à des santaané : il n'y a pas de réciprocité.

2 - La raison en est que les deux personnages n'ont pas la possibilité de le faire. S'ils font appel à l'entraide, c'est précisément parce qu'ils sont trop occupés, l'un par ses tâches de chef de village et d'homme de confiance du marabout, l'autre par son métier de boutiquier tant à Kaossara qu'à Touba.

3 - Les santaané organisés par Mbaye FALL et Adama DIOP ne correspondent plus à ce qu'on appelle l'entraide agricole, mais correspondent en réalité à une forme moderne bien connue qui est le travail à la tâche. Dans les deux cas observés, l'organisateur de santaané ne rend pas le travail, mais il paie en nature la main-d'oeuvre qu'il convoque. Ce type de santaané correspond à un contrat de louage de services encore ambigu, puisque la rémunération du travail consiste à payer le repas des participants au santaané.

La tendance paraît beaucoup plus affirmée dans les Terres Neuves du Sine-Saloum. On y trouve en effet de vastes surfaces disponibles et les gros exploitants font appel à une main d'oeuvre rémunérée non plus seulement en nature, mais parfois en argent, sur la base de contrats précis. Jean-Paul DUBOIS, Géographe de l'O R S T O M, qui travaille dans le Sine-Saloum, estime pour sa part que l'évolution vers le salariat semble inéluctable dans cette région.

C - Le travail pour le marabout.

La majeure partie du travail collectif est destinée au marabout. On a vu qu'il représente cependant beaucoup moins dans l'emploi du temps individuel que le temps consacré à l'exploitation des parcelles familiales. Cependant, les prestations au marabout représentent parfois un très gros revenu pour le marabout : le travail est pratiquement gratuit et peut concerner plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes. Il est donc clair que les marabouts constituent un groupe économique privilégié, une véritable aristocratie foncière. On comprendra facilement dans ces conditions qu'un marabout de l'envergure de Sérigne Assane FALL, dont dépendent entre autres les villageois de Kaossara, puisse bénéficier d'un "surplus" économique très important sans pressurer ses talibés. On oublie trop que les marabouts disposent d'un revenu constamment renouvelé sans avoir jamais besoin d'aucune mise de fonds.

Telle est la clef de leur puissance économique. Le système des prestations au marabout s'accommode fort bien d'un prélèvement individuel relativement modeste et c'est par là qu'il a précisément les meilleures chances de durer.

J'insiste donc une fois encore sur deux erreurs communes. La première consiste à croire que les Mourides consacrent tout leur temps ou l'essentiel de leur temps au marabout. La seconde est de chercher à expliquer l'institution en se référant à un autre âge de l'économie, d'où l'analogie fréquente entre mouridisme et féodalité. La comparaison ne tient pas, car les mourides vivent précisément à l'âge de l'économie marchande, comme tous les autres sénégalais. Ce qui est particulier au mouridisme, c'est l'existence d'un secteur de l'activité productive qui échappe aux principes de la science économique. Telle est à mon sens la seule manière d'expliquer pourquoi il a pu naître et pourquoi il a réussi à se maintenir. C'est donc à ces caractéristiques et à l'invention des principes aberrants par rapport à ceux de l'économie marchande qu'il doit son

autonomie. Ainsi, on ne peut pas parler de système économique mouride, Il est donc vain de tenter de la classer dans une typologie économique. Les marabouts n'ont aucun moyen pratique, contrairement aux féodaux aux quels on les compare très souvent, d'exiger du travail de leur talibés, pas plus qu'un curé ne peut exiger de ses paroissiens qu'ils versent le denier du culte. Leur puissance réside avant tout dans la vigueur idéologique du mouvement qu'ils dirigent. On objectera sans doute que les marabouts se trouvent souvent être des "chefs de terre", ce qui leur donne des arguments concrets pour demander du travail. Je noterai que d'une part ils n'ont pas la possibilité de retirer la terre qu'ils ont donnée, et ensuite qu'il existe en pays Sérère des mourides qui travaillent tout autant pour leur marabout, bien qu'il ne soit pas chef de terre; enfin, il est bien connu que les marabouts mourides ont des talibés en ville, qui donnent parfois beaucoup d'argent (notamment les commerçants) alors que rien ne les contraint à le faire, sinon leurs convictions religieuses.

Je décrirai en détail chacune des institutions qui constituent le système des prestations au marabout. J'utiliserai l'information recueillie à Kaossara, mais aussi l'ensemble des renseignements existants relatifs à chacune des institutions, qui sont des formes très générales, reproduites dans tout le pays mouride. Connaissant ainsi le degré de généralité et l'extension propre de chaque forme de prestations au marabout, on pourra en induire la représentativité des données monographiques collectées à Kaossara, comme à Missirah et Darou Rahmane II.

A Kaossara, j'ai recensé 4 rubriques qui sont :

- le travail des dahiras
- les champs du mercredi
- le travail du dahra de Taofekh
- la grande exploitation de mil de Darou Bayrée, près de Thiès.

a) Les dahiras :

Ce sont des associations confessionnelles, créées par les talibés. On en compte 4 à Kaossara : 2 dahiras masculines et 2 dahiras féminines.

Ces groupements sont très répandus en milieu musulman, mais ils présentent un caractère ambivalent. Il semble en effet que les dahiras aient une origine citadine : les talibés installés en ville se sont regroupés en associations musulmanes, qui leur donnent l'occasion d'organiser des manifestations (chants religieux en particulier) pendant lesquelles on demande au public de donner de l'argent. Les veillées religieuses permettent de collecter des fonds qui sont offerts à tel ou tel marabout, selon l'obédience de l'association organisatrice. La dahira serait ainsi le substitut des prestations de travail agricole, que les fidèles installés en ville ne peuvent évidemment pas accorder : ils donnent donc en argent ce que les ruraux donnent en travail. Le succès des dahiras a été tel que les ruraux ont adopté eux aussi l'institution, assez récemment semble-t-il. Les dahiras rurales organisent aussi des manifestations au cours desquelles on procède à des quêtes, mais elles demandent encore à ~~ses~~ ^{leurs} membres de cultiver un champ collectif dont la récolte est offerte chaque année au marabout.

La dahira est une institution très productive : certaines dahiras arrivent à collecter plusieurs dizaines de milliers de francs en une seule veillée de chants, certaines peuvent offrir plusieurs millions de francs aux principaux marabouts de la confrérie, à l'occasion du magal qu'ils organisent chaque année (c'est le cas de Cheick MBACKE, petit-fils d'Amadou BAMBA). L'efficacité de la dahira explique son succès. En outre, il existe un précédent dans les sociétés africaines : ce sont les classes d'âge. Les dahiras de Kaossara correspondent incontestablement à un regroupement du type classe d'âge : il existe une dahira des adultes et une dahira des jeunes, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Les associations musulmanes apparaissent comme des groupements bien implantés aujourd'hui en milieu rural. Elles apportent non seulement des rentrées de fonds intéressantes pour le marabout, mais renforcent en même temps la cohésion du village, suscitant l'émulation et l'initiative, rompant la monotonie de la vie quotidienne en organisant des chants, des danses et différentes festivités. L'activité des dahiras ne se réduit donc pas au seul travail des champs collectifs. Les hommes de Kaossara ont consacré chacun entre 10 et 20 heures de leur horaire de travail de la saison à la culture des champs de dahiras, (la récolte s'élevait à 1218 kilos d'arachide pour les 2 champs des dahiras masculines, pour une surface de 2 hectares 81).

b) Les "champs du Mercredi" .

L'institution est très répandue dans le pays mouride : chaque village cultive un ou plusieurs "champs du Mercredi", dont la récolte est destinée au marabout. Les paysans donnent en principe une journée de travail gratuit chaque Mercredi, pour cultiver un champ collectif. En réalité, le rythme du travail est commandé par le calendrier agricole qui ne s'accommode pas de la périodicité hebdomadaire. Etant donné la faible superficie des champs du Mercredi et l'importance de la main-d'oeuvre mobilisée, le travail demandé à chacun ne représente que 15 à 20 heures en moyenne chaque saison.

Les paysans de Kaossara ont cultivé deux champs du Mercredi cette saison : la récolte s'élevait à 1703 kilos d'arachide, pour une surface de 4 hectares 31. J'ajouterai que ces résultats ne donnent qu'une faible idée du prélèvement dont bénéficie le marabout Sérigne Assane. Celui-ci contrôle en effet plusieurs centaines de "champs du Mercredi" dans tout le Sénégal et même jusqu'en Gambie, selon le chef de village. On se rend compte que les grands marabouts, dont Sérigne Assane FALL fait partie, peuvent obtenir beaucoup sans être obligatoirement à la tête

d'une grande exploitation agricole. Leur puissance provient d'un contrôle territorial très vaste : des milliers de talibés répartis dans tout le pays peuvent ainsi dégager un surplus considérable en donnant chacun quelques heures de travail annuel : les "champs du Mercredi" n'occupent qu'une surface minime dans chaque terroir villageois et ne lèsent pas les paysans.

c) Le dahra de Taofekh.

Le marabout de Kaossara possède sa propre exploitation agricole, à 7 kilomètres du village : l'endroit se nomme Taofekh. Les terres du marabout sont gérées en dahra. Le dahra on l'a vu, est une communauté de travail inventée par les mourides : les talibés de l'époque pionnière s'installaient sur une terre à défricher et travaillaient ensemble pour leur marabout ; celui-ci avait la charge de nourrir ses disciples. Peu à peu cependant, les dahras se sont transformés en villages et les talibés se sont mis à travailler pour leur compte.

Le dahra de Taofekh n'est pas une forme provisoire et ne ressemble donc qu'en apparence aux dahras de l'époque pionnière. Il s'agit d'une structure pérenne, correspondant au deuxième âge du mouvement. Qu'est-ce à dire ? Le marabout contrôle le village de Kaossara, qui fût à l'origine un dahra comme beaucoup d'autres villages mourides. Le marabout demande maintenant aux villageois de fournir la main-d'oeuvre nécessaire à l'entretien de son exploitation : les chefs de famille lui confient certains de leurs enfants, qui restent à Taofekh pour cultiver.

La situation est donc fort différente de ce qu'elle était pendant l'époque pionnière : dans un cas, les dahras comprenaient des hommes adultes, mais n'avaient qu'une existence éphémère, appelés à disparaître après le mariage des talibés ; dans le cas présent le territoire du marabout est divisé en deux domaines distincts : d'une part

le terroir villageois où domine l'exploitation familiale, de l'autre, les terres du marabout, gérées en dahra dont la main-d'oeuvre est constamment renouvelée. Les chefs de famille délèguent leurs enfants à Taofekh : ceux-ci testent une partie de leur jeunesse au service du marabout. Les conditions de travail sont les mêmes, mais d'une part la main-d'oeuvre du dahra est sensiblement plus jeune, d'autre part le dahra est devenu une structure permanente.

Le dahra de Taofekh est divisé en 7 groupes, dirigés par des chefs de famille originaires de Kaossara : chacun prend en charge une équipe de jeunes gens. Les tonnages récoltés à Taofekh sont considérables : selon le chef de village de Kaossara, la récolte d'arachide s'est élevée cette année à 6 tonnes 700, ce qui paraît-il est très inférieur à la récolte habituelle ; l'an dernier la récolte se serait élevée à 50 tonnes. Le marabout disposerait actuellement (à l'entrée de la nouvelle saison) de 8 greniers remplis de mil, contenant l'équivalent de 15 tonnes de mil pilé.

Le chef de village prétend que les récoltes du dahra de Taofekh sont offertes au Khalife général des Mourides. Il explique ainsi cette générosité : "Serigne Assane donne tout au Khalife, car il ne pourrait jamais manger seul avec sa famille tout le produit de ses champs ni l'argent de l'adiya que lui offrent tous ses talibés. Cette année par exemple, le Khalife lui a demandé 1 million C F A à verser sur l'argent de l'adiya qu'il a reçue . Car il a des talibés en ville qui donnent 20 000 francs, certains donnent 50 000 francs".

Le travail du dahra n'apparaît pas dans les emplois du temps que j'ai analysés. Mais l'un des 4 carrés suivis, Dame Sène, a délégué deux de ses fils à Taofekh ; son carré donne donc en réalité un travail considérable au marabout : aux prestations consenties par Dame Sène et son fils Nar Sène s'ajoute le travail à plein temps des 2 fils envoyés à Taofekh. On peut donc considérer que le carré de Dame

Sène travaille au moins autant et même sans doute plus pour le marabout que pour le carré. Tel n'est pas le cas pour les 3 autres carrés suivis dont tous les actifs sont présents à Kaossara : les prestations qu'ils servent au marabout n'atteignent pas 10 % du temps de travail total (cf. tableau 6).

d) Le grand champ de mil de Thiès.

Le marabout de Kaossara a un statut particulier dans la hiérarchie mouride : il est l'un des lieutenants favoris du Khalife général de la confrérie, ce qui lui confère prestige et autorité, mais entraîne aussi des responsabilités. J'ai mentionné le rôle de Cheikh Ibra FALL : il était le premier et le plus fidèle disciple d'Amadou BAMBA, le fondateur de la confrérie. Il montrait peu d'aptitudes au mysticisme : Amadou BAMBA l'aurait donc dispensé de toute pratique religieuse, mais Cheikh Ibra se serait spécialisé dans la gestion des affaires temporelles du mouvement. Il avait l'esprit d'entreprise et de grandes qualités de meneur d'hommes. C'est ainsi qu'on explique généralement le statut particulier des Baye FALL dans le mouvement mouride : exprimer leur conviction religieuse ^{par} ~~dans~~ le travail et jouer le rôle de serviteurs dévoués du Khalife; les autres mourides par contre ne sont pas dispensés de la pratique culturelle islamique.

Serigne Assane FALL, leader BAYE-FALL, est particulièrement dévoué au Khalife des Mourides : ainsi il a la responsabilité de diriger une grande exploitation de bassi (25) situé près de la ville de Thiès, sa résidence habituelle. La récolte est intégralement destinée au Khalife des Mourides.

(25) Le bassi est une variété de sorgho.

La gestion d'une telle exploitation suppose réunie plusieurs conditions qui ne sont pas à la portée de n'importe quel marabout. Il faut être un grand sérigne pour les satisfaire :

- Sérigne Assane FALL contrôle de grandes surfaces qu'il a pu partiellement affecter au Khalife. L'exploitation de bassi est très vaste : je n'ai pu la mesurer, mais voici des chiffres qui rendent compte de son importance : les talibés ont semé cette année plus d'une tonne de bassi, ce qui suppose une vaste superficie (26) ; la récolte s'est élevée à 8 tonnes 400 en poids pilé, alors que dans les années normales on peut obtenir au moins 15 à 20 tonnes, selon le chef de village.

- Le travail du grand champ de bassi requiert naturellement une nombreuse main d'oeuvre que Sérigne Assane FALL est en mesure de fournir parmi les centaines de talibés qu'il a à son service dans tout le Sénégal.

- Enfin, il dispose de moyens logistiques importants : les talibés sont convoqués par communiqués radiodiffusés et acheminés vers Thiès par camions.

Le travail sur le champ de bassi présente ainsi des caractères assez différents des autres formes de prestations précédemment décrites ;

1) L'unité de travail est le village ou le quartier urbain. Le marabout fait convoquer pour chaque opération (semis, sarclage, récolte) un certain nombre de ces unités : tel village sera convoqué pour les semis, tel autre pour les sarclages. Le marabout tient compte des besoins en main d'oeuvre pour chaque tâche agricole ainsi que des possibilités d'acheminement et d'hébergement (il faut trouver les camions, accueillir à Thiès une nombreuse main d'oeuvre).

(26) Quelques kilos suffisent normalement à semer 1 hectare.

2) A proprement parler, l'unité de travail n'est même pas le village, mais le camion : le marabout expédie un camion dans chaque village convoqué ; dès que le camion est complet, il repart, L'initiative est entièrement laissée aux villageois : ceux qui partent sont des volontaires.

Le travail sur le champ de bassi occupe plusieurs journées successives à Thiès : le travail commence le matin très tôt et s'achève à la nuit. Il s'agit donc de prestations qui peuvent occuper plusieurs dizaines d'heures par personne chaque saison, ce qui élève sensiblement le taux de travail pour le marabout ; les différences de pourcentages qui apparaissent dans le tableau 6 proviennent précisément de ce que les uns sont partis une ou plusieurs fois à Thiès tandis que d'autres n'y sont jamais allés. Les prestations au marabout sont moins dispersées lorsqu'elles sont produites dans le seul terroir du village : tous peuvent donner à peu près la même contribution (cf. les chiffres de Philippe COUTY à Darou Rahmane II).

Le système des prestations de travail au marabout comprend ainsi un ensemble d'institutions qui ont le mérite commun d'être à la fois très plastiques et très productives. Elles mobilisent une nombreuse main-d'oeuvre pour des tâches assez brèves, bien réparties dans le temps, ce qui permet aux paysans de mener à bien le travail de leur propre exploitation. J'ajouterai que le principe en est le volontariat : ainsi tel ou tel carré qui manque de main d'oeuvre s'abstiendra de participer au travail collectif destiné au marabout (c'est le cas de Modou DIOUF par exemple) ; les informateurs m'ont tous affirmé qu'ils appréciaient librement quelle peut être leur contribution : si le travail presse sur leurs parcelles, ils le font en priorité. Il en va de même pour les dons en nature ou en argent, qui sont prélevés sur la récolte familiale : les contributions sont laissées à l'initiative de chacun et dépendent de l'importance de la récolte. L'importance des dons aux marabouts varie ainsi

considérablement d'une saison à l'autre : cette année, les talibés de Kaossara par exemple ont offert des sommes d'argent très restreintes, parfois ils n'ont rien donné parce qu'ils manquaient du nécessaire. On a donc tort d'assimiler les prestations à une taxation des talibés. A fortiori, la comparaison avec le système féodal n'a pas de sens : les féodaux disposaient de procédés contraignants, avec un appareil administratif et répressif. Rien de tel chez les Mourides : les prestations ne reposent pas sur la contrainte ; il faut naturellement tenir compte de la pression sociale et de la crainte religieuse (la peur d'être damné) qui sont des motivations puissantes, cela va sans dire. Les institutions décrites ont des fondements solides, mais il n'est pas possible de les interpréter à partir des seules prémisses ~~étriquées~~ de la science économique.

CONCLUSION

L'analyse du travail en milieu mouride révèle la coexistence de deux secteurs indépendants :

1 - La production familiale, qui prédomine, présente les mêmes caractéristiques dans toute la région arachidière. Les Mourides connaissent le même mode d'appropriation, les mêmes conditions de production, le même système hiérarchique dans la famille ; ils ont les mêmes droits civils et politiques que la paysannerie vivant dans d'autres régions du territoire. Les marabouts eux-mêmes n'exercent aucun pouvoir règlementaire, n'ont ni droit de justice ni fonction administrative qui permettent de leur reconnaître un statut civil privilégié dans la société sénégalaise. Ils ont, cela va sans dire, des privilèges de fait, mais ils sont considérés en principe comme des citoyens parmi d'autres ; ce sont des chefs religieux et des notables. Rien ne permet cependant de parler de féodalité à leur propos, car la féodalité est un régime économique et politique achevé, pleinement souverain. Toutes les prérogatives de puissance publique étaient détenues par l'Etat français au moment de la naissance du mouridisme, elles ont été transmises intégralement à l'Etat sénégalais.

2 - Le second secteur de l'activité productive comprend l'ensemble des rapports particuliers créés par la confrérie mouride. Mais le système répond à des principes étrangers à la science économique : les prestations de travail sont gratuites, elles sont bénévoles, elles n'impliquent aucune diminution du statut des prestataires. Bref, la viabilité du système échappe à la rationalité économique.

On remarquera ainsi que les deux secteurs sont deux mondes étrangers l'un à l'autre. Ce qui est essentiel cependant, c'est que les

marabouts n'ont pas le pouvoir d'intervenir dans le mode de production dominant, celui de la production familiale. Ainsi, le mouridisme n'a pas les caractères d'une société globale et son destin est lié à celui de l'ensemble sénégalais. L'existence d'un "surplus" maraboutique exprime sans doute un privilège de groupe, mais ne modifie pas les caractères fondamentaux de la société agricole qu'on reconnaît, ^{tel} ~~est~~ qu'ailleurs, dans le pays mouride. J'ajouterai pour terminer que les marabouts paraissent généralement peu soucieux d'investir leur fortune à des fins productives : leurs revenus sont affectés à la satisfaction de leurs besoins personnels et à l'administration religieuse du mouvement.

II-) III) IV) IE) II-) III) IV)

LA MESURE DE L'EFFORT AGRICOLE

(les relevés commencent le 24 juin 1968
et s'achèvent à la fin de la saison, c'est-à-dire à
la fin de l'année civile. J'ai aussi mentionné pour
mémoire les quelques heures de travail agricole
recensées en Janvier ou Février 1969).

Modou DIOUF (homme)

Mois et Année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J.O.R. X 8 h. ou maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique
1968 6	6	48	21	0,44
7	26	208	178,5	0,86
8	27	216	243	1,12
9	25	200	187	0,93
10	25	200	135	0,67
11	26	208	124	0,60
12	25	200	108	0,54
1969 1			3	
Totaux	160	1 280	996,5	0,78

Nogaye THIOYE (femme)

Mois et Année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J O R X 8 h ou maximum théorique	Travail agricole	Travail agricole rapporté au maximum théorique
1968 6	6	48	57	1,19
7 (1)	18	144	52	0,36
Totaux	24	192	109	0,57

(1) A partir du 22 juillet, Nogaye THIOYE ne fait plus partie du carré de Modou DIOUF, qu'elle a quitté après son divorce.

Ses 2 parcelles seront cultivées par son ex-mari et son fils, Massow DIOUF.

Massow DIOUF (homme)

Mois et Année		Nombre de J. O. R.	Nombre de J.O. R X 8 h. ou maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique.
1968	6	6	48	31	0,65
	7	26	208	232,5	1,12
	8	27	216	217	1,00
	9	25	200	157	0,78
	10	25	200	71 (1)	0,35
	11	26	208	151	0,73
	12	25	200	116	0,58
	Totaux		160	1 280	975,5

(1) le faible taux de travail enregistré en octobre s'explique par un accident, qui immobilise Massow DIOUF pendant 10 jours, du 19 au 29 octobre.

Moussa N'DIAYE (homme)

Mois et Année		Nombre de J. O. R.	Nombre de J.O.R. X 8 h. ou maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique.
1968	6	6	48	11	0,23
	7	26	208	119	0,57
	8	27	216	138	0,64
	9	25	200	85	0,42
	10	25	200	115	0,57
	11	26	208	97	0,47
	12	25	200	7 (1)	0,03
	1969	1			
2				3	
Totaux		160	1 280	572	0,45

(1) Début décembre, Moussa N'DIAYE a pratiquement cessé tout travail agricole ; il est parti s'installer quelques mois à Thiasky (village voisin de Kaossara),

Nar N'DIAYE (homme)

Mois et Année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J.O.R. X 8 h. ou maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique.
1968	6	48	20	0,42
	7	208	190	0,91
	8	216	210	0,97
	9	200	132	0,66
	10	200	114	0,57
	11	208	138	0,66
	12	200	114	0,57
1969	1		3	
Totaux	160	1 280	918	0,72

Serigne N'DIAYE (homme)

Mois et Année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J.O.R. X 8 h. ou maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique.
1968	6	48	24	0,50
	7	208	155,5	0,75
	8	216	224	1,04
	9	200	186	0,93
	10	200	136	0,68
	11	208	154	0,74
	12	200	122	0,61
1969	1			
	2		3	
Totaux	160	1 280	1001,5	0,70

Bado M'BAYE (homme)

Mois et Année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J. O. R. X 8h. ou maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique.
1968 6	6	48	20	0,42
7	26	208	163	0,78
8	27	216	182	0,84
9	25	200	197	0,98
10	26	208	163	0,78
11	26	208	121	0,58
12	25	200	94	0,47
1969 1				
2			6	
Totaux	161	1 288	940	0,73

Nogaye SECK (femme)

Mois et Année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J. O. R. X 8h. ou maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique.
1968 6	6	48	27	0,56
7	26	208	32	0,15
8	27	216	67	0,31
9	25	200	69	0,34
10	26	208	79	0,38
11	26	208	36	0,17
12	25	200	79	0,39
1969 1 (1)	27	216	34	0,16
Totaux	161	1 288	389	0,30

1) Nogaye SECK cesse le travail agricole le 11 janvier 1969, c'est-à-dire plus tard que les hommes qui ne font pas le vannage de l'arachide.

C'est pourquoi je ne compte pas la dernière ligne (mois de janvier 1969) pour établir les totaux, ceci afin de permettre de comparer son taux moyen de travail

Cheikhouna M'BAYE (homme)

Mois et Année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J. O. R. X 8h. ou maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique.
1968 6	6	48	24	0,50
7	26	208	155	0,75
8	27	216	184	0,85
9	25	200	192	0,96
10	26	208	169	0,81
11	26	208	153	0,74
12	25	200	145	0,72
1969 1			5	
Totaux	161	1 288	1 022	0,79

Dame SENE (homme)

Mois et Année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J. O. R. X 8 h. ou maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique
1968 6	6	48	37	0,77
7	26	208	114	0,55
8	27	216	179	0,83
9	25	200	180	0,90
10	26	208	118	0,57
11	26	208	110	0,53
12	25	200	108	0,54
1969 1			9	
2			3	
Totaux	161	1 288	846	0,66

Marème BEYE (femme) (1)

Mois et année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J. O. R. X 8 maximum théorique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maximum théorique
1968 6	6	48	14	0,29
7	26	208	2	0,01
Totaux	32	256	16	0,06

(1) Marième BEYE n'est mentionnée ici que pour mémoire. En effet, dès le début de l'hivernage, elle cesse pratiquement tout travail agricole pour se consacrer aux tâches domestiques.

Elle ne cultive pas. Son seul travail agricole intervient avant la campagne : comme toutes les femmes, elle prépare les semences d'arachide (triage et décortilage des graines).

Matmouna SENE (femme)

Comme sa mère, elle ne figure pas non plus dans l'emploi du temps agricole à partir de juillet, pour la bonne raison qu'elle s'est mariée à cette date.

Concernant les 6 J. O. R. enregistrés au mois de juin, elle a fourni 34 heures de travail agricole, soit un rapport de 0,71 (maximum théorique = 48 heures).

Nar SENE (homme)

Mois et Année	Nombre de J. O. R.	Nombre de J. O. R. X 8 h. maximum théo- rique	Travail agricole h.	Travail agricole rapporté au maxi- mum théorique.
1968 6	6	48	29	0,60
7	26	208	149,5	0,72
8	27	216	175	0,81
9	25	200	145	0,72
10	26	208	170	0,82
11	26	208	155	0,75
12	25	200	156	0,78
1969 1			3	
2			6	
Totaux	161	1 288	979,5	0,76

B I B L I O G R A P H I E

- CANTRELLE (Pierre) - 1966 - Observation démographiques relatives à la région de Niakhar Paos-Koto (région du Sine-Saloum). O. R. S. T. O. M, Dakar, Décembre 1966.
- COUTY (Philippe) - 1968 - Travaux collectifs agricoles en milieu wolof avec la collaboration de COPANS (Jean) mouride, O. R. O. T. O. M., Dakar, Juin 1968.
- COUTY (Philippe) - 1969, A - La doctrine du travail chez les mourides O. R. S. T. O. M., Dakar, Juin 1969.
- 1969, B - Emploi du temps et organisation du travail dans un village wolof mouride. Darou Rahmane II). O. R. S. T. O. M, Dakar, Juin 1969.
- LACOMBE (Monique) - 1967 - Contribution à l'étude de l'emploi du temps paysan dans la zone arachidière (Hanène, Sénégal), I.S.E.A, Dakar, Novembre 1967.
- LERICOLLAIS (André) - 1969 Un terroir Sérère du Sine (Sénégal) O. R. S. T. O.M. Dakar, Janvier 1969.
- MARTY (Paul) - 1917 - Etudes sur l'Islam au Sénégal. Paris, Leroux, 2 vol.
- ROCH (Jean) - 1968 - Eléments d'analyse du système agricole en milieu wolof mouride : l'exemple de Darou Rahmane II (Baol-Sénégal). O. R. S. T. O. M., Dakar, décembre 1968.

Les ouvrages mentionnés ci-dessus sont tous réédités, excepté le travail de MARTY , qui est imprimé.